

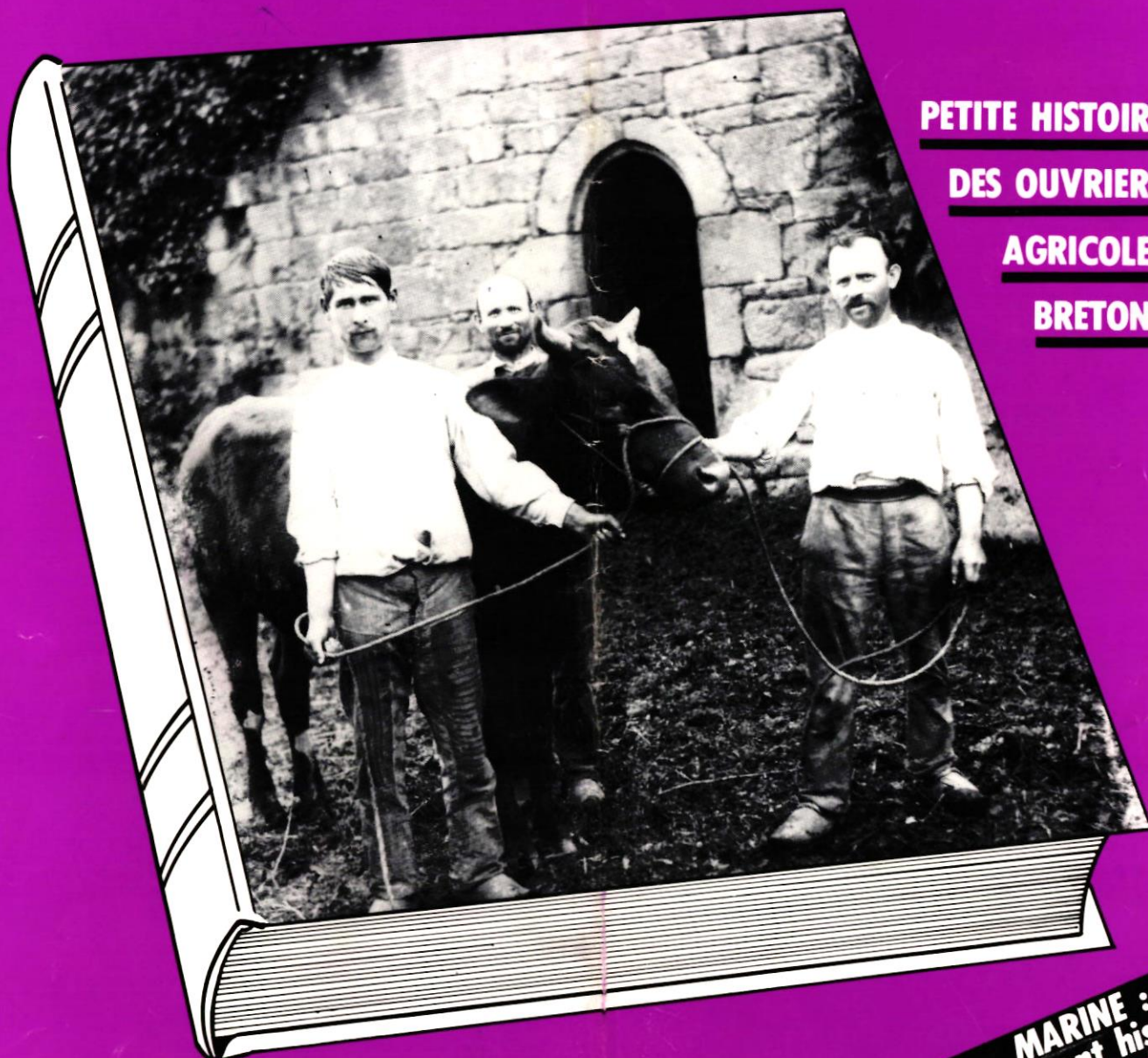
N° 265 - 10 F
JANVIER 1986

ISSN 0245-9507



le peuple breton

CENTRE BRETAGNE :
Face aux envahisseurs de la COGEMA



PETITE HISTOIRE
DES OUVRIERS
AGRICOLAS
BRETONS

MARINE :
un jugement historique

MARS 1986 :

Les enjeux de l'élection régionale



On peut toujours rêver à cette grande fête de l'unité bretonne retrouvée qu'auraient pu être les premières élections régionales au suffrage universel d'une assemblée représentative de l'ensemble de notre peuple, y compris des pays nantais et nazairiens. Cela ne sera pas, le pouvoir socialiste ne l'a pas voulu. Nous saurons nous en souvenir. Sans oublier que la Droite n'a pas élevé de protestations et que nombre de ses ténors sont contre l'élection régionale et la création d'un exécutif régional !

Ces élections auraient pu être l'occasion d'un grand débat sur l'avenir de la Bretagne, sur les orientations à donner à son développement économique et culturel. Tant de questions se posent à nous aujourd'hui :

- L'agriculture bretonne est menacée et le risque est grand que les productions animales soient progressivement transférées vers les régions productrices de céréales. La région aura à défendre le droit de la Bretagne à une égalité des chances face à une taxation qui la pénalise.

- La pêche bretonne dépérit peu à peu, malgré le petit bol d'air de 1981-1982. Pourtant, le marché hexagonal est largement déficitaire en produits de la mer et des pays comme la Norvège nous montrent que l'on peut passer rapidement de l'âge de la cueillette à l'âge de l'exploitation organisée des ressources de la mer : il faut investir dans la recherche, dans la mise en place de fermes marines, aider les initiatives locales. Face à un état qui n'a jamais eu de véritable politique maritime, la région a un rôle à jouer : encore faut-il qu'elle soit consciente que le littoral, c'est autre chose qu'un piège à touristes.

- Peu à peu, l'Etat français organise la disparition progressive de notre dernière activité industrielle traditionnelle : la construction navale, et simultanément transfère hors du Trégor des industries nouvelles. Alors que l'Etat fait un effort sans précédent en faveur de certaines régions comme le Nord et la Lorraine (aides à la création d'emplois et à la formation professionnelle, dotation en capital aux entreprises sidérurgiques récemment nationalisées, pressions sur les investisseurs pour qu'ils renoncent à s'implanter dans d'autres régions, etc...), la Bretagne est une fois de plus traitée en parent pauvre, d'autant plus qu'il n'y a plus d'aménagement du territoire. N'appartiendra-t-il pas à l'assemblée régionale d'utiliser l'autorité nouvelle née du suffrage universel pour exiger une plus juste répartition des fonds de l'Etat ?

- La vocation maritime de la Bretagne, c'est son atout essentiel, nous dit-on. Les notables bretons n'ont jusqu'à maintenant conçu le désenclavement de la Bretagne qu'au travers de l'amélioration des

relations avec Paris, contribuant ainsi à renforcer le centralisme parisien. N'est-il pas temps de raisonner à l'échelle de l'Europe et d'investir dans les installations portuaires, le développement du cabotage pour faire jouer à la Bretagne son rôle de plaque tournante de l'Europe occidentale, entre la péninsule ibérique et les Iles Britanniques ? Quel parti, quel candidat aux élections régionales y pense sérieusement ?

- Il n'y a pas de développement économique sans énergie. Par sa situation géographique, la Bretagne peut se procurer de l'énergie - charbon, gaz, pétrole - à bon marché. Alors que tous les pays étrangers annulent ou révisent en baisse leurs programmes nucléaires, on nous annonce la construction de la centrale du Carnet, on nous en propose une autre à Saint-Jean-du-Doigt. Résister à une politique énergétique contraire aux intérêts bretons, ce sera le premier devoir des élus bretons. Les notables des partis hexagonaux nous font miroiter l'impact économique des grands chantiers : n'y aurait-il de grands chantiers que ceux des centrales nucléaires et n'y a-t-il en Bretagne aucun autre besoin d'équipement ? Le grand débat sur le proche avenir de notre pays n'aura pas lieu. Le parti socialiste ne l'a pas voulu, lui qui a volontairement décidé de coupler les élections régionales avec les législatives pour escamoter les problèmes régionaux. De cela aussi, nous saurons nous souvenir.

Alors on est bien tenté de refuser de jouer avec les cartes truquées que le pouvoir nous propose, et de se tenir à l'écart de cette élection-mascarade qu'il a organisée. Mais il serait le premier à s'en réjouir, car cela lui permettrait de se présenter comme le seul opposant à cette droite bretonne si puissante... Au fait, s'agit-il bien d'un opposant ? Que ce soit dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, des transports, la politique du P.S. vis-à-vis de la Bretagne s'est située dans l'exact prolongement de la politique économique qui depuis deux siècles pénalise notre pays. Pour le nucléaire également, l'alignement est maintenant total.

Ce n'est pas un hasard si le pouvoir socialiste a voulu escamoter les élections régionales. Le débat électoral n'aurait pas pu être autre chose qu'une remise en cause de ce centralisme économique que Mauroy et Fabius ont continué après tous les gouvernements de droite. En couplant les élections législatives et régionales, on va faire élire sur les grands thèmes de politique hexagonale des hommes fidèles qui seront dans les régions les serviteurs dociles de la politique de Paris. La loi contre le cumul des mandats n'aura une influence bénéfique qu'à moyen terme.

Face au consensus de tous les partis hexagonaux - du P.C. au Front national - pour évacuer les problèmes bretons, il n'est pas possible de rester sur la touche et d'accepter que les élections régionales se passent sans qu'une voix s'élève pour dénoncer la politique de Paris.

Nous savons d'avance que tout sera fait pour que cette voix ne soit pas entendue. Il ne tient qu'à nous, à l'énergie que nous mettrons, que vous mettriez, dans la bataille pour qu'elle ne soit pas étouffée.

Souscription permanente pour le progrès du Peuple Breton

Les étrennes

Bonne année à tous et au P.B. aussi, le doyen des mensuels bretons (22 ans passés). Plus que jamais, il s'efforcera d'être l'écho de ceux qui veulent vivre et décider en Bretagne et qui sont prêts à s'organiser pour cela. Pour être présent, le P.B. a besoin, lui aussi, d'étrennes. Les lecteurs ci-dessous ont pensé à nous, ainsi que tous ceux qui se réabonnent rapidement. Signalez-nous toute anomalie dans la réception du journal. Après deux cartes de rappel, l'envoi du journal est interrompu. C'est certainement trop brutal et, par manque de temps, certains se réabonnent après. Aidez-nous en répondant vite... et en pensant à nos étrennes aussi !

SOUSCRIPTIONS

Quenehervé M., Lorient, 10 F ; Duchêne-Le Guyader, Redon, 20 F ; Le Pesq Georges, Uzès, 20 F ; Le Bozec Bernard, Plouézec, 50 F ; Cosset Henry, St-Sébastien-sur-Loire, 20 F ; Alanot Marie-José, Lorient, 80 F ; Le Borgne Henri, Ar Géméné, 50 F ; Hamon Maryvonne, Penvénan, 100 F ; Quintin Soazig, An Oriant, 50 F ; Bouchon Jean, Quéven, 20 F ; Guillou Yves, St-Brieuc, 50 F ; Liouban, Guingamp, 50 F ; Péru F., Confort-Berhet, 50 F ; Lautredou M., 73 La Ravoire, 50 F ; Hochepot M., 73 La Ravoire, 50 F ; Fayard R., 73 La Ravoire, 50 F ; Le Boulicaut J., Sarzeau, 20 F ; Le Priellec R., Lorient, 50 F ; Le Lay J.P., Nantes, 20 F ; Le Feuvre C., Plémet, 100 F ; Le Berre Y., Nantes, 30 F ; Le Guellec R., Saint-Brieuc, 100 F ; Capitaine R., Plabennec, 50 F ; Riou Y., Notre-Dame des Landes, 50 F ; Rousseau A., St-Etienne-de-Montluc, 50 F ; Génin M., Rennes, 80 F ; Launeau A., Carquefou, 20 F ; Van Gultk Y., Genève, 20 F ; P.F. (Catalogne), 20 F ; Lahuc J.Y., Savenay, 25 F ; L.D. Nantes, 100 F ; Le Rol P., Pleudaniel, 100 F ; Cresson J., La Roche-sur-Yon, 20 F ; Briand E., Lège, 20 F ; Gouillou J.P., Brest, 20 F ; Fiévet Y., « Pour le progrès du P.B. », 100 F ; Le Guen D., Grâces, 20 F ; Thomas J., 06 Antibes, 30 F ; Anonyme, Bretagne, 220 F. Total 1^{re} liste : 2.005 F.

Parce que vous voulez une vraie régionalisation, parce que, sur le plan du nucléaire, comme sur celui de l'emploi, comme sur celui de la culture bretonne, vous ne voulez pas abandonner, rejoignez, renforcez l'UDB.

UDB, BP 215, 44007 Nantes, Cedex.

En guise de sommaire...

Bloavezh mat, bonne année 1986 à tous ! Pour vous rappeler Noël, un conte moderne en breton vous est offert (p. 12). Il y est question d'une crèche magique et d'un célèbre café-animation... ouvert, le « P.B. » l'est à tous : on lira (p. 4) les critiques d'un lecteur, les débats internes à l'UDB (p. 6), le courrier habituel (p. 18) et une réflexion sur la flexibilité (p. 20). Les nouvelles menaces du côté de l'uranium et du nucléaire (p. 10) suivent le récit du Tro Breizh de Colin Belton, syndicaliste d'Afrique du Sud. Un groupe qui a participé à de nombreuses actions, les ouvriers agricoles, voit son histoire retracée (p. 14). Feuilletez ce « P.B.-P.V. », il a beaucoup à vous dire !

Rappel

Politique	p. 4	Economie, société	p. 6
Pobl Vreizh	p. 12	Loisirs, culture	p. 17

Je m'abonne

le peuple breton

NOM PRENOM
ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐ un réabonnement ☐
 - ordinaire : 100 F (1)
 - de soutien à partir de 120 F (1)
 - étranger : 135 F (1)
 - étranger par avion : 160 F (1)
- à partir du N° inclus.

- Ci-joint le règlement par :
 - chèque postal (1)
 - chèque bancaire (1)
 - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ VOS AMIS... pour un an ou pour 3 mois (gratuit)

NOM	NOM
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
a fait l'abonnement	est à abonner au P.B.
à 100 F (chèque joint)	recevra le P.B. pendant 3 mois (gratuit)

RENNES, COLLOQUE

Identité culturelle et nouvelles technologies

Du 30 janvier au 1^{er} février, trois jours de colloque, organisés par Dastum (tél. 99.78.12.93), en collaboration avec l'université de Rennes 2, du CNET de Lannion, de la ville de Rennes, etc. Participation : 100 F par jour ou 250 F pour trois jours avec, entre autres, M. Giordan, L. Laurent, J.B. Vighetti, E. Moalic, Sean Mac Bride (prix Nobel de la Paix), A. Stivell.

porcelaines - faïences - grès
verres et cristaux - coutellerie - acier inox

Fanch GRIFFON

4, rue du guay-trouin -
29100 Douarnenez - tél. 92.18.17

cadeaux - souvenirs - listes de mariage



S.A. Transelec - Radio Sell

17 rue Gaston Planté, Kergaradec (près du Novotel)

Vente

Location

Sonorisation - Accessoires
Interphones - Vidéo
Cassettes - Bandes

Démonstration réception satellite permanente



Régionales

DESILLUSIONNE...

Lorsque le pouvoir de gauche a annoncé son projet de régionalisation, je l'ai accueilli avec joie et espérance, même s'il subsistait encore un « Ulster breton » nommé Loire-Atlantique !...

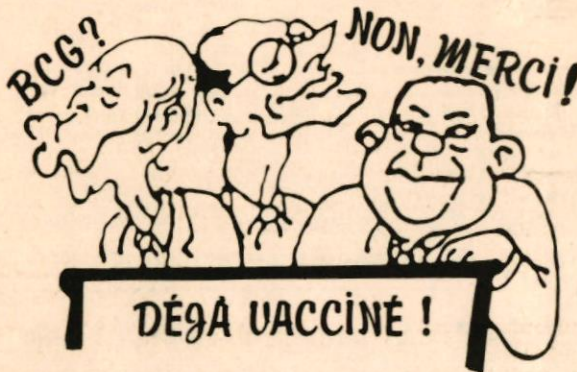
Puis le temps passant sans autres nouvelles, le doute commença à m'assaillir en l'absence de date fixée pour la première élection au suffrage universel du Conseil régional. Enfin, nombre de mois s'étant écoulés, voici que l'on annonça que ces élections seraient couplées avec les législatives !... Au terme de ce (mauvais) scénario tomba l'annonce d'un scrutin à la proportionnelle avec une barre située à 5 % et le tout dans les limites des départements.

Elle en était arrivée là, la grande affaire du septennat, camouflée honteusement derrière un scrutin hexagonal. Les Jacobins pouvaient pavoiser même s'ils croyaient bon de faire semblant de râler...

On aurait pu penser que devant cet état de choses, les mouvements de l'EMSAV auraient été suffisamment intelligents pour – enfin – s'unir sur une plate-forme bretonne commune en vue de cette échéance. Et bien non ! L'esprit sectaire de chapelles basé sur des concepts hexagonaux semble avoir plus d'importance que les droits minimum des Bretons. C'est à vomir !...

Dernier épisode de ce triste feuilleton, la démission découragée d'un Per Denez unanimement respecté qui avait tenté de réaliser la plus large union. Vraiment quand je pense à tout ce gâchis, cela me désole. Ce n'est d'ailleurs plus le gâchis d'une espérance historique mais de l'irresponsabilité suicidaire de la part des organisations coupables.

En ce qui me concerne, je ne participerai pas à l'éparpillement des voix de l'EMSAV ; je m'abstiendrai tout simplement de voter et croyez bien que je ne serai pas le seul !...



Un autocollant humoristico-politique, à commander à UDB, B.P. 203, 56102 Lorient Cedex, 10 F franco, 5 F par autocollant supplémentaire.

Plate-forme de « Kember Breizh »

Les politiques menées avant et après 1981 ont montré leur incapacité à résoudre une crise aux conséquences catastrophiques pour la Bretagne. Les politiques préconisées aujourd'hui par la Droite, si elles étaient appliquées, ne pourraient à terme qu'aggraver cette situation ; indépendamment des risques que font courir à la démocratie les menées de l'extrême-droite.

A partir d'analyses différentes les militants présents à Lorient les 9 et 10 novembre 1985 ont établi le constat de leur volonté d'arriver à un axe d'action commun.

Cette volonté d'action s'articule autour de quatre grands axes :

- 1) Le peuple breton existe. Nous prenons en compte sans complexe et sans chauvinisme la dimension bretonne des problèmes...
- 2) Notre but est de permettre l'expression de toutes les potentialités et richesses de la population bretonne en refusant les gâchis humains et écologiques. Ces orientations sont une remise en cause de la logique du profit et du productivisme tels qu'ils existent actuellement. Ces orientations s'attaquent aux inégalités et en particulier à celle qui est le plus ressentie aujourd'hui : celle devant l'emploi.
- 3) Ces buts impliquent une démocratisation à tous les niveaux, politique, économique, culturel – des institutions. Il s'agit de donner à chaque individu et au peuple breton dans son ensemble la maîtrise de leur avenir.
- 4) Nous affirmons notre solidarité internationale concrète, notamment vis-à-vis des peuples du Tiers-Monde, des minorités et des peuples en lutte pour leur libération en Europe occidentale et dans le monde, de toutes les forces pacifistes et anti-impérialistes.

Les participants aux assises affirment la nécessité de regrouper en Bretagne l'ensemble des militants qui travaillent à la réalisation de ces objectifs dans le respect mutuel de leur pluralité.

L'U.D.B. portant une lourde responsabilité au sujet de la division – plus préoccupée qu'elle est à faire des courbettes devant le P.S. – je doute fort que ma lettre paraisse, dans son intégralité tout au moins, dans le « Peuple Breton »...

G. JAOUEN, 29 Cast

ET MAL INFORME ?

Nous publions cette lettre parce que nous sommes démocrates et qu'elle nous permet de préciser la position de l'U.D.B. pour la réalisation de listes d'union bretonne et progressiste aux élections régionales. Contrairement à ce qu'écrit G. Jaouen, nous n'avons jamais fait des courbettes devant le P.S. Nous n'avons pas, contrairement à nombre de personnalités de l'EMSAV, fait partie de comités de soutien au candidat Mitterrand. Nous n'avons pas non plus eu la naïveté de croire qu'un parti français, fût-il de gauche, allait résoudre le problème breton. Dès l'élection de mai 81, nous avons entrepris des démarches pour poser les problèmes bretons (transports, emplois, aménagement du territoire, langue et culture...) et exiger des engagements, non obtenus, sur l'abandon des projets de centrales nucléaires en Bretagne.

Dès que nous l'avons connu, nous avons dénoncé le mode de scrutin adopté pour les élections « régionales » et nous n'avons pas appelé à voter P.S. ou P.C. au 2^e tour des dernières cantonales. Observateurs à « Coordination-Bretagne », de Per Denez, engagés dans « Kember Breizh » de façon active, nous nous sommes employés à faire converger les deux. Peu de temps avant la démission de Per Denez, il y a eu une rencontre entre les deux courants, mais il n'y avait là que Per Denez et un militant d'Emgann, les animateurs de « Coordination-Bretagne » n'ayant pas voulu venir à la rencontre. C'est à la réunion suivante de « Coordination » (dont trois composantes au moins avaient déjà annoncé séparément qu'elles présentaient des listes aux élections régionales) que Per Denez démissionnait de la présidence et qu'Emgann quittait « Coordination ». L'U.D.B. n'est pour rien dans ces difficultés et a annoncé, dès juin 85, à la Fête du Peuple Breton, qu'elle faisait le « pari de l'union ». Mais notre correspondant ne semble pas au courant de notre position depuis sept mois. Rappelons que « Kember Breizh » a proposé à « Coordination-Bretagne » la composition de listes communes avec une plate-forme commune, qui ne soit pas que culturelle, et accepté que chaque courant soit représenté sur les listes.

Les risques d'échec viennent des sectaires et des ambitieux. Eh oui, ça existe ! Eh aussi de la volonté de certains d'écarter l'U.D.B., sans laquelle une campagne active à l'échelle de la Bretagne n'est pas possible. Nous ferons notre possible pour déjouer les pièges et les manœuvres qui ont déjà trop retardé la nécessaire convergence des forces progressistes bretonnes.



peintre
en
lettres

48, rue du Dourjacq
29200 BREST
Tél. : 02.61.41

Evêques, pasteurs, popes, rabbins, grand-maîtres... se prononcent en faveur de la culture bretonne

Selon « Faim, Développement Magazine » (Spécial Noël 1985), « l'appel commun à la fraternité » est un texte des organisations et associations religieuses, philosophiques et anti-racistes qui vient d'être signé par : le Conseil permanent de l'Episcopat, le Conseil de la Fédération protestante, le Conseil inter-épiscopal orthodoxe, le Conseil supérieur rabbinique, la Grande Mosquée de Paris, Droit de l'homme et Solidarité, Droit humain, Grande Loge de France, Grande Loge traditionnelle et symbolique, Grand Orient de France, Grande Loge féminine de France, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis « à la face du monde », qu'il reconnaît l'existence du peuple breton comme celle des autres minorités qui ont constitué l'hexagone à son origine, ainsi que celle des immigrés. Il n'est pas possible d'en douter par les termes employés. Jugez-en :

« La société française est confrontée à un problème d'accueil (1) des populations étrangères et de communautés culturelles (1) et religieuses. Des mœurs, des cultures, des croyances de diverses origines souhaitent s'affirmer et coexister dans le contexte national sans perdre de leur spécificité.

« Une partie du corps social national réagit par des réflexes de peur et d'intolérance (2) se traduisant par un rejet (3), soit par une exigence d'assimilation totale (4).

Ces attitudes sont génératrices d'incompréhension, de haine et trop souvent de violence meurtrière (5). L'effacement du souvenir des catastrophes suscitées par le nazisme et les difficultés sociales et économiques traversées par notre société ont libéré un discours qui a amplifié et banalisé le racisme.

Des idéologies extrémistes discriminatoires (6) trouvent une emprise chaque jour plus grande dans notre pays... ».

L'ensemble des organisations signataires « estime que certaines manifestations d'intolérance dans la société française sont suffisamment graves pour que par delà leurs différences d'approche, ils unissent pour la première fois leurs voix à leurs efforts.

A.R.

La faute à la droite, la faute à la gauche

Oui, c'est la faute à la droite, qui a pris la peu glorieuse responsabilité de saisir le Conseil constitutionnel pour annuler la partie de la loi de finance intégrant au service public une partie des personnels de Diwan et des autres systèmes éducatifs « en langues régionales ».

Oui, c'est la faute au PS s'il n'y a pas eu vote du projet de loi « Dollo-Destrade » sur l'enseignement des langues régionales. De Jules Ferry à Chevènement, « une seule école, une seule langue » est le principe de base de tous les centralistes impénitents. Mitterrand a deux mois pour montrer que pour le pouvoir, « le droit à la différence », ce n'est pas complètement du vent.

Le prix... de la reconnaissance

AVIS DE CONTRAVENTION		L ^e 22.09.1982 15h20 N ^o 5595461	
CONTRAVENTION AU :	Agent : 228281 Service : C.F.R.	Lieu d'infraction : 68 rue Mademoiselle	
STATIONNEMENT	Lieu d'infraction :	Commune : Spauls Dépt : 75	
INTERDIT	01	Motif : dépassement du temps de stationnement payant	
MATÉRIALISÉ	02	Limite en durée	
UNILATÉRAL NON OBSERVÉ	50		
DOUBLE FILE	51		
ARRÊT AUTOBUS	52		
STATION DE TAXI	53		
PASSAGE CLOUTÉ	54		
TROTTOIR	03		
PROLONGÉ DE PLUS D'UNE HEURE	04		
DÉFAUT DE DISQUE			
MARQUE :		IMMATRICULATION	
Renault 1	Citroën 2	Peugeot 3	Talbot Simca 4
Fiat 5	Opel 6	Ford 7	Autres 8
CHIFFRES		LETTRES	
433621D		BZH	
Pour le règlement de cette contravention, suivez les indications portées dans la notice numéro		ETRANGER : BZH	
Ce volet doit être conservé pour attester le paiement			

L'Etat breton enfin reconnu ! et ce par un « officiel ». Sur l'amende ci-jointe figure dans la rubrique ETRANGER : BZH ! Sur une voiture immatriculée en Espagne, la seule plaque noire et blanche était un adhésif BZH. La contractuelle antillaise ne connaissant pas l'origine du véhicule, a donc cru que BZH était la plaque d'un pays étranger, comme F, GB...

Bravo et merci ! Le document date de 1982 (le temps du changement), notre ami informateur ne connaissant pas, à l'époque, l'existence du P.B.

Ça n'arrive qu'aux autres !

Aujourd'hui, je suis de congé. Je vais donc pouvoir me gaver de ma télé Breizh.

Depuis 11 h du matin jusqu'à minuit passé, avec une pause de 13 h 15 à 15 h 30. Je pourrai d'ailleurs aussi comparer avec la télé française, puisque la première chaîne émet en breton pendant 1 h 30 en début d'après midi et la

deuxième pendant le même temps un peu plus tard.

Si la télé m'agace, car les programmes ne sont pas tous intéressants pour moi, je pourrai écouter les radios (Radio-Bretagne, et la réseau des radios municipales qui, bien entendu, émettent en breton, sans compter de nombreuses stations privées).

Ainsi, c'est arrivé : la radio bretonne 24 h sur 24, la télé bretonne plus de 12 h par jour, la télé française en breton 3 h par jour, plus en fin de semaine. Et les radios municipales pour parler de nos problèmes quotidiens.

Ce n'est pas une plaisanterie, mais ce n'est pas en Bretagne. La télé catalane (TV3) dépend du gouvernement catalan. Le président de ce gouvernement vient de se rendre dans de nombreux Etats pour « drainer » des marchés vers son pays, la Catalogne.

Qui ose prétendre que la glorieuse République Française ne peut pas être aussi démocratique que sa Majesté Juan Carlos 1^{er}, roi d'Espagne ?

P.F.

(1) L'accueil des communautés culturelles reste à réaliser à l'école, dans l'administration, etc. en 1986, en ce qui concerne Basques, Occitans, Alsaciens, Bretons, etc.

(2) Réflexes d'intolérance récents : l'écrivain Jean Dutourd (voir Ouest France du 12 décembre dernier).

(3) Rejet vers l'Education Nationale pour l'enseignement primaire...

(4) L'assimilation totale est manifestement le but poursuivi en lâchant au compte-gouttes quelques concessions partielles.

(5) Les autorités religieuses et philosophiques ont raison de craindre des réactions de désespoir.

(6) Les idéologies extrémistes s'exaltent dans le jacobinisme de droite et de gauche et le chauvinisme. Elles s'exaspèrent chez les partisans de Le Pen.

• L'assemblée générale du CUAB : le combat continue

L'assemblée générale du comité pour l'unité administrative de la Bretagne (le 7 décembre à Redon) a montré une belle détermination de la part des soixante associations représentées pour la réintégration de la Loire-Atlantique dans une « région » Bretagne. Le CUAB estime que « le gouvernement socialiste a mis la charrue devant les bœufs en organisant des élections régionales en mars 86 sans remettre en cause le découpage irrationnel de certaines régions comme les « Pays de Loire ». Ce faisant, le gouvernement et les élus socialistes porteront la responsabilité d'une frontière administrative coupant la Bretagne en deux parties alors que c'est une des régions françaises présentant le plus d'unité (économie, histoire, culture). Ils ont renié leurs engagements d'avant 1981. La réforme régionale oblige les citoyens de Loire-Atlantique à voter dans le cadre d'une « région » créée en 1956 par des technocrates parisiens : la réforme votée par les socialistes a un côté franchement antidémocratique ! Quel avenir pour la Loire-Atlantique des « Pays de Loire » handicapés de n'être qu'un assemblage hasardeux de départements (quels liens réels entre la Loire Atlantique et la Sarthe par exemple ?) »

A propos des élections régionales, le CUAB décide d'apporter son soutien aux listes qui inscriront dans leur programme la réunification administrative de la Bretagne. Le CUAB a aussi proposé la création d'un territoire de Redon, à vocation

départementale, du fait que le pays de Redon (96.000 habitants) subit de nombreux handicaps du fait de son écartèlement en trois départements. La suppression des départements et leur remplacement par les pays dans une « région » renforcée serait une solution encore plus satisfaisante, selon l'U.D.B.

• L'extrême Lorient et ses « chinois verts »

Le 19 décembre dernier, au conseil municipal de Lorient, la question de l'installation de quelques panneaux en breton à l'intérieur de la ville, indiquant quelques directions importantes, a provoqué des remous que certains ont considéré comme inattendus. Pas trop de problèmes apparents pour les inscriptions « An Oriant » à toutes les entrées de la ville, les anciens panneaux en français et en breton commençaient à faiblir...

Mais l'idée de traduire en langue indigène quelques directions significatives (qui restent à définir avec les associations compétentes en matière de breton) a provoqué la série habituelle des réactions anti-brezhoneg :

1) Une telle dépense (de l'ordre de 5 millions de centimes) serait une « provocation » en temps de crise économique ! Comme si l'on arrêta toute dépense culturelle en temps de crise et comme si celle-là était vraiment importante par rapport à d'autres dans le même secteur. A leurs yeux, une France qui gagne sur le plan culturel, ça veut dire une Bretagne qui perd. C'est mesquin, ces petites bêtes !

2) En quel breton on va les écrire ? (Comme si la riche diversité du breton n'était pas un contre-argument d'analphabètes).

3) L'inefficacité du breton dans les relations commerciales ! (Comme si la seule langue vraiment efficace dans les domaines scientifiques et commerciaux, l'anglais, devait être imposé à tous). Il est vrai que c'est en anglais (« Made in France ») que Mireille Mathieu crie son chauvinisme.

Sans parler des bouffonneries classiques qui montrent qu'en 1985, des esprits qui se croient éclairés, informés, modernes, voire cartésiens (sic), méprisent plus ou moins ouvertement la langue qu'un peuple parle ici depuis une quinzaine de siècles, malgré les avatars de l'histoire. De quel droit ? Quelle belle illustration de la colonisation persistante des mentalités, malgré le « boum-boum-Breizh » des années 75 et quinze ans de festival celtique international à Lorient. Super, le pétaino-gaullo-chiraco-chevénement - chauvinisme !

Sur le fond, rien de très nouveau : on peut même remercier nos conseillers de droite pour leur franchise. Mais d'habitude, les « grands » partis quand ils sont dans l'opposition, soutiennent vigoureusement la culture bretonne. Pas cette fois-ci !

A moins d'un changement de langage important de leurs organisations, nos conseillers lorientais seront en porte-à-faux... en position de « chinois verts », comme on disait à Lorient il n'y a pas si longtemps.

Joël GUEGAN

le peuple breton

Mensuel - Edité par les Presses Populaires de Bretagne - 43 rue de Kerampont - 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : J. Gicquel ; secrétaire : M. François ; trésorier : J. Guégan. Composition et impression : IMPRAM - 22300 LANNION

REDACTION

Administration, abonnements : BP 301 - 22304 Lannion Cedex.

Publicité : J. Le Guellec : tél. 98.43.01.37.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132. Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1986.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Joindre la dernière bande d'expédition et 5 F en timbres pour frais. Merci.

Congrès UDB 85

(suite)

Pour lever le « suspense », voici la position, décidée à la majorité des 2/3, sur les élections législatives de mars prochain : « compte tenu des décisions du congrès de Lorient en 1984 et des intentions annoncées actuellement par la droite et l'extrême-droite, le congrès constate que l'enjeu des prochaines législatives est un choix de société. Considérant qu'il y a de réelles menaces pour les libertés publiques, considérant que nulle force politique ne propose au peuple breton un plan de développement, l'UDB confirme son intention d'être présente aux élections législatives. Toutefois, là où elle ne pourrait pas présenter de candidat, le mot d'ordre sera de faire échec à la droite ».

Un membre du bureau politique, Paul Guégueniat, donne cet avis : « Il n'est pas exagéré de dire que le congrès extraordinaire de l'UDB s'est joué sur un amendement », celui qui, traitant des convergences politiques en Bretagne, a transformé la phrase « après avoir réaffirmé les bases de son combat, l'UDB recherche une base de convergence avec des associations et militants progressistes de Bretagne » en : « après avoir réaffirmé les bases de son combat, l'UDB, qui reste une union, recherche, dans la perspective des régionales, une base de convergence avec des associations et des militants progressistes de Bretagne ». P.G. note ensuite que cet amendement, qui fait partie d'un congrès dont il reconnaît la

souveraineté, participe d'une logique différente de plusieurs autres textes et qu'il va falloir travailler à donner une cohérence à l'ensemble dans les mois à venir. Face à ceux qui avaient axé le débat d'avant congrès sur la capacité à donner à l'UDB de jouer un rôle dynamique de rassemblement autour d'elle, P.G. avait, comme d'autres membres du bureau politique, centré ses interventions sur l'idée que l'UDB doit désormais employer ses forces à préparer la naissance d'une nouvelle organisation politique progressiste en Bretagne, en estimant que c'est au congrès de Saint-Nazaire en 1980 que ce débat aurait dû commencer. On s'est donc orienté vers une politique de réactivation de l'UDB sans en mettre en place les moyens.

A l'extérieur, on s'est orienté vers une politique de cartels tout en soulignant les limites d'une telle politique, ajoute P.G. A l'UDB, le dernier congrès ne fait pas l'unanimité - ce qui est normal -. La nouveauté, c'est peut-être que les lecteurs de PB en soient informés !

Il y a cependant eu unanimité sur les acquis de l'UDB : son rôle essentiel pour gommer le provincialisme réactionnaire, pour gommer l'équation « combat breton = combat de droite, faire admettre la notion du peuple breton ». Le fait que cette notion soit encore non revendiquée trace une des voies de notre combat à venir. Sigle relativement connu, représentativité admise en Bretagne comme au niveau européen, implantation sur le terrain (notamment par nos élus), voilà qui constitue un point de départ encourageant.

J.J.M.

SECURITE EN MER :

Pour la première fois !

10 ans après le naufrage, la Cour de Cassation rend justice aux familles du Compass Rose III

Pour la première fois dans la longue histoire des naufrages dans l'Hexagone, des familles ont confondu en justice un armateur et un affrèteur. Le Compass Rose III est une grande date. Auparavant, les familles du cargo Maori, coulé en 1971, étaient restées seules dans leur combat en justice sans que ni marins ni médias le sachent. Les naufrages, c'était encore la fatalité ! L'a-t-on entendu ce mot lors du procès du François Vieljeux !

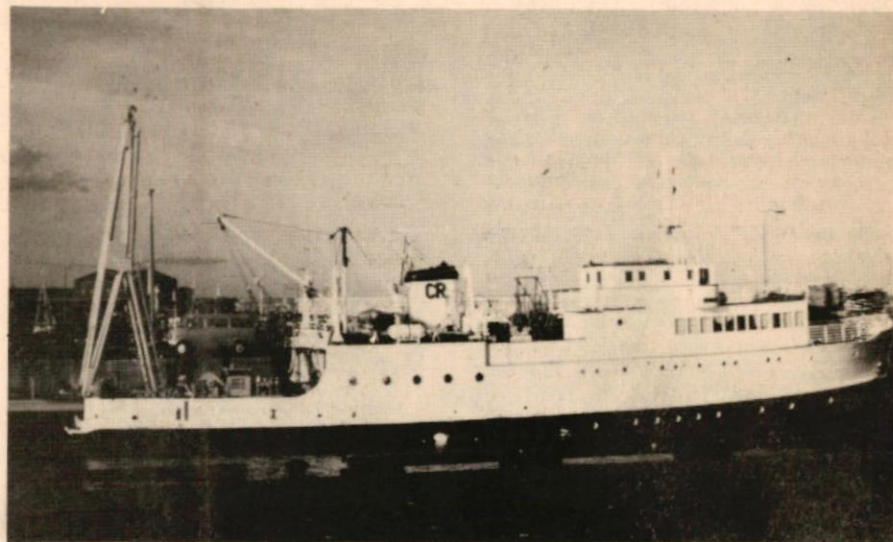
Les familles du Compass Rose III avaient constitué un comité de soutien Vérité et Justice avec l'aide d'amis qui n'avaient ménagé ni finances ni temps. Ils surent mobiliser l'opinion publique grâce à un investissement intelligent en relations publiques et une lutte sans merci sur le terrain. S'il fallait faire un choix dans les affaires qui ont marqué la compréhension des naufrages, nous choisirions 3 types de combats : Seagull (Italie), Compass Rose III, Cité-d'Aleth. Viendraient aussitôt après, grâce à des disciplines juridiques très pointues : Bételgeuse, François Vieljeux. Subsiste l'inconnue du navire à passagers Vénus-des-Iles II en 1975 dont nous avons entendu le témoignage d'une mère à la télévision. Et une pierre noire, le Tanio dont la veuve et les enfants du commandant naufragé décédé sont assignés au civil par un conseil général et une multitude de communes très maritimes et très bretonnes.

Une Calypso mitée

Le Compass Rose III est le sister-ship de la Calypso de Cousteau : un ancien dragueur de mines américain. Il est armé sous pavillon panaméen, ce qui permet bien des distorsions avec la réglementation internationale sur la sécurité en mer et au travail. Le Compass Rose III transformé à Granville avec l'installation d'une grue immense à l'arrière et le percement d'un trou dans le pont en cachette de l'administration et d'une société de classification n'avait plus de stabilité. Il pourra être le jouet de flots perturbés. On se sauve du port et l'inconnue reste : pourquoi l'administration maritime française n'a-t-elle pas alerté et fait arrêter ce navire par les autorités anglaises ? Le Compass Rose III était destiné à des travaux de géophysique en Mer du Nord, une région où météorologiquement ce n'est pas calme.

Un équipage inquiet

L'équipage se rend immédiatement compte que ce navire prend facilement



un air penché, embarque de l'eau qu'il faut vider avec un seau à l'avant, qu'il manque totalement de stabilité. Et on téléaxe à l'affrèteur ses craintes sans que cela soit pris en considération. L'équipage est insuffisant en nombre, les techniciens géophysiciens remplacent les matelots. Le commandant est sur les genoux à force d'heures supplémentaires mais ne dit rien. Son emploi est en jeu. Il n'y a pas de second capitaine.

Un chef mécanicien effrayé

Le chef mécanicien désigné ne restera que 24 heures. Il est effrayé. Des portes en principe condamnées sont ouvertes, des câbles électriques empêchent leur fermeture. Le chef reprend immédiatement le chemin du retour, en Italie.

La mer arbitre les fautes

A l'épreuve, le Compass Rose III est bien fragile. La porte latérale tribord est défoncée par un paquet de mer. Il fait de l'eau à l'avant, on vide par le hublot. Le 7 avril 1975, les vents soufflent à 110 km/h. On n'entendra plus le Compass Rose III, coulé dans la nuit. Comme l'ensemble des canots est saucissonné sur le pont, l'équipage n'a probablement pas eu le temps de réagir. On retrouvera un corps dans une caisse en bois. 18 hommes ont disparu.

Familles de marins sous complaisance

Les hommes ont disparu, beaucoup de familles sans un centime en compensation n'ont que leurs yeux pour pleurer. Qu'est-ce qu'un statut de marin sous

complaisance ? Il n'existe rien, c'est ce que constate le président de la Cour d'Appel de Caen. Donc pas de loi à opposer. En 1975, on n'y pense guère en France. Aujourd'hui, on saisit mieux. C'est ce qui guette les familles de nos marins sous pavillon de complaisance Bahamas, Saint-Vincent, Panama, Libéria... C'est en quoi l'affaire du Compass Rose III est exemplaire. Naufrage, 10 avocats pour les familles alors qu'un seul aurait suffi mais on n'est pas organisé. Les syndicats CGT et CFDT sont présents, ils feront eux aussi du bon travail.

Amère victoire

10 années de luttes, une amère victoire. Le petit pécule accordé par la justice couvrira à peine les frais de téléphone, de déplacements, d'avocats. Et il ne rendra pas aux familles usées à force de démarches cette santé qui ne se monnaie pas, elle.

Roger COURLAND
section UDB Paimpol



« Au Gai Tic-Tac »

31 av. de la Gare — QUIMPER
Tél. 98.90.31.24

12 r. Pasteur — ROSPORDEN
Tél. 98.59.21.42

1 r. des Forges — PONTIVY
Tél. 97.25.10.28

Les meilleures marques d'horlogerie Quartz
Toute l'orfèvrerie

Nos articles en Or à des prix très compétitifs
ATELIERS DE REPARATIONS

Un syndicaliste sud-africain blanc en Bretagne

Colin Belton, syndicaliste sud-africain et trésorier du SACTU (Congrès sud-africain des syndicats) était en Bretagne au début du mois de décembre, à l'invitation de l'UDB. Se faisant l'écho de l'appel à la solidarité internationale lancé par les organisations démocratiques d'Afrique du Sud, Colin nous aura rappelé par sa présence dans de hauts lieux de la collaboration occidentale avec le régime d'apartheid (Nantes, Lorient) que nous avons pour devoir d'épurer un passé (et un présent !) de complaisance.

Préparée de longue date, la tournée de Colin en Bretagne fut écourtée au dernier moment en raison de la création, le dimanche précédant son arrivée, de la première confédération syndicale non raciale et légale (mais pour combien de temps ?) en Afrique du Sud : le COSATU (Congrès des syndicats sud-africains). Tout au long de cette semaine, à chaque étape de son voyage, à l'occasion de chaque rencontre avec des syndicats locaux, Colin aura insisté sur l'importance historique de cette union syndicale. Elle doit fournir aux travailleurs sud-africains l'outil indispensable de lutte contre l'apartheid sur le terrain économique et social mais aussi politique.

P.B. : Ta présence parmi nous, nous interroge à plusieurs titres. Tu es Sud-Africain, syndicaliste exilé et blanc. Es-tu représentatif d'une diversité raciale à l'intérieur des syndicats démocratiques d'Afrique du Sud ?

Colin Belton : Non, certainement pas. Je représente une exception. Le milieu familial dont je suis issu suffit à résumer ma situation. Mon père est officier dans la marine sud-africaine. J'ai passé 11 ans de mon enfance dans une école militaire, où j'ai côtoyé des jeunes noirs qui étaient à mon service. Mais ces jeunes Africains sont devenus mes amis. Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours eu des amis africains. Mais en grandissant, mon comportement « anormal » a éveillé les soupçons de mes parents. Lorsque j'ai commencé à militer dans des syndicats illégaux, ils ont voulu m'interner dans un hôpital psychiatrique. J'ai dû m'enfuir, poursuivi par la police politique. Avec l'aide de mon syndicat, j'ai dû quitter mon pays et me résoudre à l'exil. Depuis deux ans et demi, je vis à Londres avec ma femme et j'occupe les responsabilités de trésorier du SACTU pour l'Europe occidentale.

Dans mon pays aujourd'hui, les syndicalistes blancs en lutte contre l'apartheid sont l'exception. Leur nombre est d'autant moins chiffrable qu'il leur est interdit par la loi de militer dans une organisation comprenant des noirs. Leur action les situe donc dans l'illégalité la plus totale et les contraint à la clandestinité. S'ils ne se sont pas retrouvés, comme moi, en exil, ils ne peuvent travailler que dans l'ombre.

P.B. : Peux-tu nous situer l'action passée et présente du SACTU, son rôle aujourd'hui dans le mouvement de libération en Afrique du Sud ?

C.B. : Durant 25 ans, de 55 à 80, le SACTU fut l'unique fédération syndicale non raciale d'Afrique du Sud. Pendant les années où nous avons pu agir au grand jour bien que réprimés, de 55 à 61, le SACTU a travaillé à l'organisation du prolétariat africain et au lancement de campagnes de désobéissance civile, par exemple contre les « pass », les livrets d'identité raciale imposés aux noirs. C'est à cette époque que le SACTU a décidé de mener ses actions en liaison avec l'ANC car lutte politique et lutte syndicale ne peuvent se distinguer en Afrique du Sud. C'est aussi ce qui nous a valu, au terme de 3 années de répression systématique, d'être interdit et banni en 64.

Depuis 20 ans notre tâche est double : faire connaître la lutte du peuple sud-africain dans le monde et transmettre l'aide internationale réunie aux travailleurs en lutte dans notre pays. Depuis la loi de 79 qui autorise les noirs à se syndiquer, deux nouvelles organisations sont nées mais leur action est limitée et réprimée par la nouvelle législation de 82 sur le terrorisme. Est « terroriste » quiconque « vise à changer l'ordre social, politique ou racial existant, par quelque moyen que ce soit ». Ce sont les termes exacts de la loi. Le travail clandestin



Colin Belton à Lorient : en discussion avec des syndicalistes de la SBFM, en présence de Yannick Quenehervé, responsable fédéral UDB.

mené par les syndicalistes du SACTU demeure donc plus que jamais nécessaire afin de contrer la censure et la répression policière. Notre clandestinité est le garde-fou du syndicalisme démocratique en Afrique du Sud.

P.B. : Comment le SACTU analyse-t-il les récentes prises de position d'industriels sud-africains contre le régime en place ?

C.B. : (Sourire grinçant). Quand un navire coule, les rats dévalent ! C'est ce qui explique cette volte-face. Le monde des affaires en Afrique du Sud s'est toujours satisfait du système de l'apartheid ; il s'en est même nourri car la société raciale fabriquée de toutes pièces dans notre pays a permis aux industriels et aux banquiers de s'enrichir par le sang et la sueur des travailleurs africains. Le leader de ces prétendus nouveaux défenseurs de la démocratie en Afrique du Sud, Oppenheimer, fut pendant plusieurs dizaines d'années le PDG de la multinationale Anglo-American, qui détient une situation de monopole dans le secteur des mines. Les mines en Afrique du Sud, ce sont 10.000 morts en 20 ans, une échelle des salaires qui va de 1 à 7 suivant les races. Voilà le profil-type du « libéral » sud-africain.

Ceci dit, nous répondons aux grands patrons qui nous sollicitent depuis quelques semaines : si vous voulez réellement combattre l'apartheid, si vous souhaitez sa disparition totale, c'est parfait ! Nous attendons que vous vous prononciez favorablement sur les 3 objectifs économiques de notre syndicat : la redistribution des terres à ceux qui la travaillent, la nationalisation des mines et celle des banques. Si vous acceptez ces trois principes, OK, nous pourrions toujours discuter. Mais nous ne nous faisons pas d'illusions. Quel bourreau condamnera la torture ? Nous ne confondons jamais nos amis et nos ennemis.

P.B. : Un événement très important, à tes yeux, s'est déroulé voici quelques jours : la création du COSATU. Que représente cet événement pour ton pays ?

C.B. : C'est une nouvelle étape dans l'organisation des travailleurs sud-africains, peut-être l'étape décisive qui nous conduira à la libération. Depuis déjà 3 ans, les syndicats démocratiques d'Afrique du Sud travaillaient à cette union. Elle doit nous permettre de traiter d'égal à égal avec les syndicats gouvernementaux défendant les intérêts de la minorité blanche. Il faut savoir que jusqu'en 79 pas un seul travailleur africain n'était syndiqué. La loi l'interdisait. Aujourd'hui le COSATU s'exprime au nom de 900.000 travailleurs. Sa création est la preuve de la maturité du mouvement syndical en Afrique du Sud. Notre révolution est une révolution organisée ; c'est son meilleur atout.

P.B. : Comment ton syndicat se situe-t-il par rapport à cette nouvelle confédération ? A-t-il encore une raison d'être ?

C.B. : Le SACTU agissait depuis 20 ans dans la clandestinité pour la construction de cette confédération. Ce jour est un grand jour pour nous mais il ne signifie pas pour autant que nous devons nous dissoudre. Le SACTU doit poursuivre ses activités pour, au moins, trois saisons : c'est un garde-fou en cas d'interdiction du COSATU, il est l'antenne internationale du syndicalisme démocratique sud-africain, il est l'indispensable relais de l'aide internationale apportée aux travailleurs noirs de notre pays. Notre histoire nous rappelle que le pouvoir raciste a toujours écrasé les syndicats puissants et structurés qui se sont dressés contre lui : une première fois dans les années 20, puis dans les années 60 dans le cas du SACTU. Nous ne pouvons prendre le risque de disparaître de notre propre volonté.



Echange de fanions entre Colin Belton et le secrétaire du C.E. de la SBFM.

P.B. : Le SACTU a accepté notre invitation, ce dont nous le remercions. Peux-tu nous dire ce que vous attendez de cette prise de contact avec le peuple breton ?

C.B. : Nous attendons des travailleurs de ce pays une solidarité envers la lutte de notre peuple. Vous pouvez nous aider en isolant le régime d'apartheid, en refusant toute collaboration. Notre libération dépend de nous avant tout, mais vous pouvez contribuer à l'accélérer. Comment ? En refusant les produits venant d'Afrique du Sud. Un exemple. J'ai

UDB et Apartheid



appris de vos camarades de Nantes que ce port était une véritable plaque tournante pour ces produits, notamment agricoles. Il faut que vous sachiez que les ouvriers agricoles d'Afrique du Sud sont les plus exploités de tous les travailleurs de ce pays. Leurs conditions de vie et de travail s'apparentent au servage. Elles n'ont pas changé depuis deux siècles : salaires de misère, le plus souvent en nature, interdiction de quitter l'exploitation sous peine de mort, sévices corporels. Quand vous recevez ces produits, quand vous acceptez de les débarquer, quand vous vous apprêtez à les acheter, vous ne pouvez oublier cette réalité. Boycottez l'économie de l'apartheid et vous aiderez les travailleurs sud-africains à se libérer !

(Interview réalisée le 4/12/85)



Détente et information.



Des questions nombreuses.

Une conférence de presse et un débat public, dont la presse « régionale » a rendu compte (en « oubliant » souvent l'organisateur, l'UDB) a permis à Colin Belton de faire le point sur la situation actuelle en Afrique du Sud : répression contre les mineurs (1.000 disparus), poursuite de grévistes dans les hôpitaux, violences physiques. Les anciennes puissances coloniales comme la France doivent faire œuvre de « réparation » en appliquant des sanctions économiques, en retirant leurs capitaux. Si l'Occident n'affaiblit pas la région, il va y avoir un bain de sang.

L'UDB liée par tradition et par vocation avec les peuples en lutte pour leur liberté, ne pouvait que saisir l'occasion d'une situation aggravée pour aider à

diffuser une meilleure information sur l'Afrique du Sud. Colin Belton s'est félicité de l'accueil chaleureux rencontré en Bretagne, de Nantes à Saint-Brieuc, en passant par Lorient. Il a insisté sur le caractère fasciste du régime de Prétoria, qui régent, par le passeport intérieur, la vie de chacun, et dispose de l'arme nucléaire, qui lui permettrait d'écraser les zones à population africaine. Les syndicalistes sont pourchassés, assassinés parfois. Dans le secteur agricole, la situation des salariés noirs est proche du servage. Les syndicats ont donc besoin d'aide pour se renforcer.

Dons : Cooperative Bank, Islington High Street, London, N1 9 TR, G.B. (compte 50 424911, Sactu).

Colin BELTON, à Nantes

Lors du Tro Breizh de Colin Belton, syndicaliste sud-africain, trésorier du SACTU, sans doute de toutes les villes bretonnes qui l'ont accueilli et elles ont été moins nombreuses que prévu compte tenu du départ précipité de Colin Belton, justifié par l'évolution actuelle de la nouvelle fédération des syndicats, Nantes, par son histoire est la ville la plus symbolique. Cela, bien sûr, parce que c'est une des rares villes d'Europe qui a vu son développement et sa richesse industrielle basés sur le commerce triangulaire ou traite des noirs.

De plus il faut noter que la projection du film et le débat public ont eu lieu dans l'ancienne manufacture des tabacs dont le passé représente à la fois l'esclavagisme des travailleurs noirs capturés en Afrique et qui travaillaient en Amérique et l'exploitation des travailleurs nantais.

Ainsi l'histoire de Nantes démontre comment l'exploitation, lors de la création de la plus-value, peut revêtir deux aspects, à savoir l'exploitation d'un peuple en tant que tel et aussi l'exploitation de la classe ouvrière. Ces deux aspects sont d'actualité en Afrique du Sud. Tout le long de la conférence, Colin Belton les fera ressortir.

A cet égard, la faible participation du public et l'absence de représentants de syndicats ou partis de gauche sont significatifs de la mentalité de la classe ouvrière nantaise qui semble n'avoir pas assimilé ce double aspect de l'exploitation.

Après le rappel de cette convergence entre le SACTU et l'UDB sur la nécessité de lier la lutte de libération nationale à la lutte de classes, nous laissons la parole à Colin Belton en soulignant sa demande plusieurs fois répétées de boycotter les produits sud-africains.

Section de Nantes



Conférence de presse au local de l'UDB à Nantes, avec J.C. Cassard et Christian Pellen.

L'ARTISAN DU DÉMÉNAGEMENT

DENIS PHILIPPE

FER - MER - ROUTE

Camions capitonnés Matériels spécialisés



25, rue Evariste-Galois
29200 BREST - Tél. (98) 03.11.52

DANGER URANIUM :

Le pays de Querrien se mobilise

Alertés par des amis de Glomel le 30 octobre, de jeunes agriculteurs de Querrien prenaient connaissance de la demande d'un permis de recherche d'uranium, déposée par la COGEMA et affichée en mairie de Querrien le 4 novembre. Il s'avérera que le permis de recherche sollicité concernait 5 communes de la région et une superficie totale de 55 km². Inquiètes, on le serait à moins, des répercussions néfastes que ne manqueraient pas d'entraîner l'exploitation de gisements d'uranium sur l'économie d'une région vivant essentiellement de l'agriculture et du tourisme, les premières personnes mobilisées créaient très rapidement un comité de défense des habitants du Scorff, de l'Ellé et de l'Isle. Leur première préoccupation fut d'informer la population des communes concernées (Querrien, Lanvéneën, Locunolé, Guilligomarc'h et Meslan) au cours de réunions qui rassemblèrent plus de 300 personnes.

Le comité de défense contre l'uranium du pays de Querrien nous fournit ici une illustration du combat inégal qui semble devoir opposer travailleurs de la terre et puissances de l'argent étrangères. Rappelons-nous que ce ne sont pas moins de 840 km² qui sont, à l'heure actuelle, menacés par le cannibalisme de cette nouvelle race de colons. Au centre du débat : la Bretagne intérieure. Un pays, des hommes...

P.B. : Votre comité est très récent. Avez-vous déjà envisagé le type d'actions qu'il vous faudrait mener pour contrecarrer les projets de la COGEMA ?

Comité Querrien : Ce type d'affaires nous impose, pour le moment, de suivre la démarche administrative. C'est pourquoi nous faisons circuler dans la région lettre de doléance et lettre de réserve à adresser à la préfecture ainsi qu'à la direction de la COGEMA. Nous pouvons théoriquement, de cette façon, bénéficier d'un recours auprès du Conseil d'Etat. Mais nous ne nous faisons pas d'illusions. L'exemple de Glomel nous a montré que « l'intérêt vital de la Nation » prévaudrait toujours sur celui des populations directement concernées. L'avis de celles-ci n'a que peu d'importance pour les pouvoirs de décision, qui demeurent inaccessibles.

Pour atteindre notre objectif, c'est-à-dire demeurer maîtres de notre avenir, il nous faudra faire du bruit, décourager la COGEMA de toute initiative en lui laissant imaginer, d'après nos actions, le prix à payer d'une confrontation avec la population. Le problème se pose bel et bien en termes de conflit et de rentabilité.

P.B. : La présence de la COGEMA se fait-elle déjà sentir ?

C.Q. : Tout à fait. A posteriori, nous nous souvenons des survols d'hélicoptères que nous avions remarqués, il y a environ 2 ans, sans y avoir accordé particulièrement d'attention à l'époque.

Aujourd'hui la COGEMA agit comme en pays conquis. Elle se permet tous les droits car tous les droits lui sont permis. Pour la COGEMA, c'est la ruée vers l'Ouest... la ruée vers l'uranium !

P.B. : Quelle est la position des organisations syndicales agricoles sur cette question ?

C.Q. : A l'issue d'une réunion locale le 18 novembre, la FDSEA a opposé son refus à toute mise en chantier sur les terres menacées. Les Paysans-Travailleurs nous ont également assurés de leur soutien actif. Malheureusement, le vieillissement de la population active nuit à la prise de conscience commune du danger que font peser les projets de la COGEMA sur l'avenir de la région. Or, avec l'uranium, aucune autre activité ne serait possible. Cette terre serait morte et ne vaudrait plus un centime.

P.B. : Il existe pourtant des Bretons, de tendances et d'influences diverses, pour défendre l'exploitation



de l'uranium en Centre-Bretagne. Ne pourrait-elle pas créer des emplois dans un pays défavorisé de ce point de vue ?

C.Q. : C'est l'argument le plus souvent présenté pour défendre l'exploitation de l'uranium. Les populations des régions de Vendée où ont été mis en exploitation des gisements se sont laissés abuser de la sorte. En fait, on constate que l'essentiel des actifs qui travaillent sur ces chantiers sont des « techniciens de l'uranium », étrangers à la région. En effet, l'exploitation des gisements se fait au moyen d'un matériel perfectionné qui sollicite de moins en moins de main-d'œuvre. Quant à une prétendue relance du commerce local, il ne faut pas trop y compter. Ces gens-là ont l'habitude de se rendre régulièrement dans les villes et de boudier les commerces locaux. Savez-vous que dans le Limousin, on a construit spécialement pour les familles vivant sur les chantiers une route qui les relie à Limoges ? Cette activité peut tout au plus créer un développement momentané, mais quand la mine ferme, il ne reste rien. Dès le départ elle brise le tissu socio-économique existant : lorsque la COGEMA aura satisfait ses appétits, elle s'en ira laissant derrière elle un désert. L'économie rurale est fragile et l'implantation en Centre Bretagne d'une mono-industrie aura à court terme pour effet de détruire la plus performante agriculture de l'Hexagone.

L'exploitation minière supprimera plus d'emplois qu'elle n'en créera : notre région s'appuie essentiellement sur l'agriculture. La métropole locale c'est Quimper et ses entreprises sont pour une grande part agro-alimentaires : ce sont en fait des centaines d'emplois qui sont menacés à terme si les activités agricoles périclitent. Nous devons tous en être conscients.

P.B. : Avez-vous pu mesurer les risques encourus pour l'environnement et la population de la région ?

C.Q. : Nous nous basons essentiellement sur la configuration physique et hydrographique de la région et sur certaines études pour combattre, par les faits, le projet de la COGEMA. Les risques de contamination et d'irradiation sont doubles : par l'air et par l'eau.

P.B. : Comment, dans votre combat, prenez-vous en compte l'existence de ces risques ?

C.Q. : Notre action n'est pas seulement l'expression d'un refus de non-compensation économique mais soulève également le problème de l'atteinte à la santé des populations. C'est capital, il faut regarder notre avenir et celui de nos enfants en face. Nous sommes d'autant plus sensibles et inquiets sur ce point que nous ne disposons pas d'études précises sur les conséquences de telles activités, tant il est vrai que le peu de recul du temps ne permet pas à la science d'appréhender les risques dans leur globalité. Mais les chiffres que nous possédons ne nous incitent pas à pavoiser d'un optimisme béat.



Les techniques de forage qui seraient utilisées par la COGEMA ne sont pas encore connues mais il est redouté que, comme sur d'autres chantiers, l'exploitation se fasse, au moins à terme, à ciel ouvert. Cela signifie qu'outre l'uranium, d'autres minerais mortels, tels que le radium, seraient exposés aux vents portants. Quant au risque de contamination par l'eau, il est réel dans une région arrosée par le Scorff, l'Ellé et l'Isle. Des villes comme Quimper et Lorient se trouvent donc exposées aux conséquences des plans de la COGEMA.

La nouvelle offensive

Les retombées de la mise en exploitation de gisements d'uranium en France ont fait l'objet d'études publiques. Ainsi le journal de l'INC, institut para-public, révélait dans un dossier, en janvier 81, que les mesures faites à proximité des gisements du plateau des Millevaches, en Limousin, traduisaient une radioactivité anormale dans l'atmosphère et une pollution des eaux. Des chiffres encore plus inquiétants nous mettent en alerte. Le taux moyen de décès par cancer est de 17 % dans l'ensemble de la France. Il était de 19,8 % en Limousin, à l'ouverture des premières mines d'uranium en 1947. Ce taux atteignait 32,6 % en 1972.

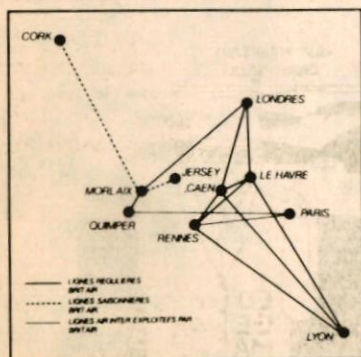
Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il demain à Querrien si nous laissons faire ?

Interview recueillie par
Fernand KEROUREDAN
et Christian GUYONVARCH

Dernière minute : Une autre société minière, dont nous ignorons le nom à ce jour, aurait déposé une demande de permis de recherche le 4 décembre dernier à la préfecture du Morbihan. Cette demande concernerait, entre autres, les communes de Meslan, Lignol et Guern. Bonjour les dégâts !



**La région
nous a donné
des ailes...**



**Nous donnons
des ailes
à la région.**

BRIT AIR - BP 156 - 29204 Morlaix - FRANCE
Telephone 010.33 (98) 62.10.22 - Telex 940929



DOCUMENT

ASSEMBLEE NATIONALE

PARIS, le 19 février 1975

(A rappeler)
SP/5.975

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre et vous en remercie.

J'ai évoqué ailleurs mon retour en France par BEG-en-FRY. Tel n'était pas mon propos dans mon dernier livre.

Il serait consternant que ce site soit défiguré par une centrale nucléaire. Je suis de très près ces inquiétants projets.

Veuillez croire, cher Monsieur, en mes meilleurs sentiments.

F. Mitterrand
François MITTERRAND

Nous non plus nous n'avons pas... la mémoire courte

On ne l'attendait pas avant les élections : le maire P.S. de St-Jean-du-Doigt, en liaison avec la Chambre de Commerce de Morlaix, a convenu, avec son conseil municipal, de demander plus de renseignements à E.D.F., en vue de l'installation d'une centrale nucléaire quelque part sur ses 2 km de littoral, tout près de Beg-an-Fri, dont le conseil municipal de gauche avait refusé l'adite centrale. Le conseil général du Finistère est « pour ». Les communistes le sont aussi. L'opposition, qui contrôle le conseil régional l'est également. Le P.S., qui n'était ni pour ni contre, devient « pour », au Carnet (Loire-Atlantique) et dans une bonne partie de la Bretagne occidentale, à l'heure où la crise de l'emploi, aggra-

vée par la politique néo-libérale de Fabius, déboussole les élus, il faut poser la question : pourquoi plus de nucléaire alors que l'hexagone a trop d'électricité, dont plus des deux tiers d'origine nucléaire ? N'y a-t-il pas de grands chantiers pour des équipements plus utiles, moins dangereux et créateurs d'emplois ? L'U.D.B. a publié, dès le lendemain de la nouvelle, un appel à la mobilisation contre un projet qui absorberait de l'argent public dans un domaine où il y a eu assez d'argent gaspillé, alors que des besoins élémentaires ne sont pas satisfaits. Sa position rejoint celle de Mitterrand... en 1975. Mais alors les socialistes semblaient... socialistes.

keltia-musique



1, place au Beurre
29000 QUIMPER
Tél. : (98) 95.45.82

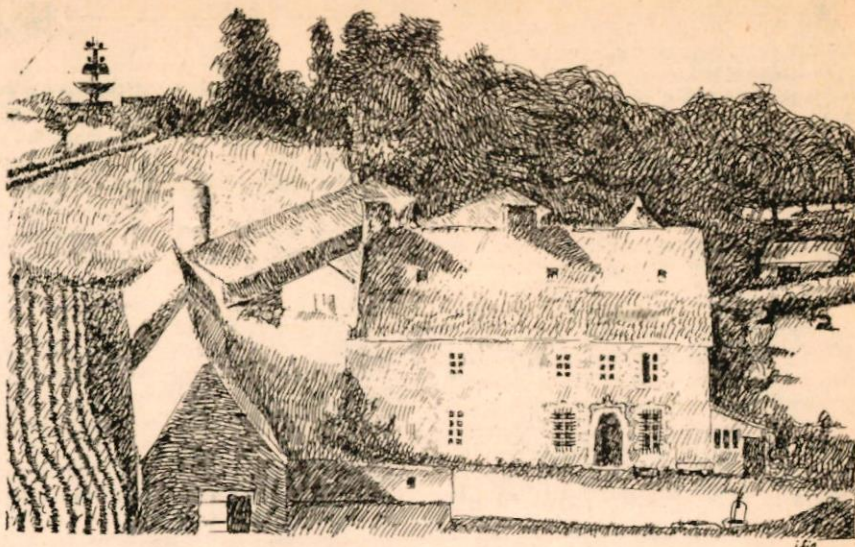
DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES

POBL VREIZH

Glizh-Arc'hant

Romant kazetenn
diembann,
gant Fanch Treger
seizved rann :



Sonerien Noz Nedeleg

« Ma rafen ur mennad » eme person kozh Plouarmel en ur vountan dor ar vered evit mont d'an iliz a-dreuz liorz ar re varv. Goût a ouie evel an darn vrasan eus e barrezianiz e veze sevenet ar mennadoù e Plouarmel pa vezent graet da hanternoz en ur dremen kael an ankou.

« Ma ! peogwir eman Nozvezh ar Pell-gent e plijfe din e vefe roet buhez da unan eus panneloù kizellet ar stern-aoter : ar c'hinivelezh. Ya, plijout a rafe din gwelout ar c'hraou Nedeleg-se o vevan dirak ma daoulagad ».

Bez ez eus e Plouarmel un iliz vrav tre bet savet gwechall gozh gant tudjentil Du Perrier a Goad-Kognon. E diabarzh ker-koulz hag e diavaez ez eus rikamanoù a bep seurt, darn o tigas da sonj eus dudjentil o doa roet arc'hant da sevel an iliz, darn all o skeudennin gedon, moc'h gouez ha lern, hemolc'hadennoù a wechall, darn all c'hoazh o taolennin en un doare fromus ha kri dirak daoulagad ar gristenien poanioù mabden war an tamm douar-man ha petra a chom eus e gorf pa vez breinet ar c'hig anezhan.

Bez e oa kent en iliz ur rod-vrimbale-rezh hag e veze kaset en-dro evit bep seurt traoù, zoken evit distagellan ar vugale vihan, pell o tont da gaozeal pe dalc'het en o c'homz. « Sant e rod » a veze graet eus ar rod-se. Kollet eo pell 'zo, distrujet moarvat gant ur beleg ha ne blike ket dezhan seurt brizhkredennoù.

Bez e oa c'hoazh ouzh ar stern-aoter un daolenn goad kizellet e-lec'h ma veze gwelet ar Werc'hez Wari, henvel mik eus an dukezh Anna a Vreizh ha gwisket evelti, daoulinet dirak an ael Gabriel, daoulinet en e-unan ivez ha gwisket evel roue Bro C'hall, Loeiz an daouzekvet, pried an dukezh Anna. Kollet eo ivez ar panell-man, ar c'hennenn da Varia.

En desped d'an holl distrujoù ez eus manet memestra traoù kaer en iliz, da skouer panneloù all ar stern-aoter hag en o zouez hini ar c'hinivelezh. Gwelet e vez war heman ar mabig Jezuz war ar plouz evel kustum. A bep tu dezhan ar werc'hez

Vari ha Sant Joseb. A-drenv, an ejen hag an azen ha tro zro, a-rez an douar, aeledigoù bihan. A-gleiz hag a-zehou ez eus maeserien o tegouezhout, profoù ganto. Unan anezho eman e sac'h binioù gantan dindan e gazel padal ez eus ur vombard gant unan all en e zorn. Ha petra 'zo gant an den e kreiz an daolenn, Sant Joseb moarvat, ur fleüt a c'hell bezan, kredabl.

Sonerien ez eus eta e-touez ar vaeserien deuet diwar ar maez da weladennin ar mabig Jezuz war e dorchenn blouz

Nedeleg, tonioù ankounac'haet abaoe pell 'zo, tonioù kaer meurbet. A-greiz-holl, pelezh burzhud ! setu ar sonerien, da nebeutan daou anezho, ar biniaouer hag an talabarder o tec'hout kuit diouzh ar stern-aoter hag o kerzhout an eil war-lerc'h egile e-barzh an iliz en ur senin abouez-penn. Ken e tride dindan e zellwenn vaen an Aotrou Jehan du Perrier ha dindan o maen-bez an holl, tudjentil pe get, interet aman hag about en iliz.

Souezhet da gentan, Aotrou Person Plouarmel a chomas alvaonet, digor bras



dirak peulioù kizellet un templ kozh.

« Roit buhez dezho, ma Doue ! » en doa lavaret person kozh Plouarmel. Ha setu sevenet e vennad. Krag eo ar mabig Jezuz d'en em zifretan war ar plouz, ar Werc'hez Wari da astenn he daouarn a-us dezhan, an ejen da c'hwezhan, an azen da hinnoal, an aeledigoù da nijal, ar biniaouer da lakaat ar sutell en e c'henou ha da c'hwezhan er sac'h, an talabarder da binsat e anchenn etre e vuzelloù ha dao dezhi ! Dont a rae ganto tonioù kozh

gant an c'henou, pas welas an daou ganfard-man o tigerin an nor dal hag o vont er-maez war ar blasenn. Dres, d'an eur-se e oa daou gomper o kendonion o binvioù dirak ostaleri vrudet « Ar Seizh Awel » lec'h ma oa Fest-Noz vras Nedeleg evel bep bloaz. Pa digouezhas Aotrou Person Plouarmel war ar blasenn sklêri-jennet gant al loar e santas un aezhenn yen war e dal. Un avel but a c'hwitelle etre tier ar bourk hag a 'droc'he evel un aotenn.

AN ALUSON

« N'eo ket brav chom er-maez, emezan ; met daoust pelec'h eo aet an daouman ? ». Neuze e klevas, digaset gant an avel poizioù un dans plin kanet gant ar vreudeur Normand. Sonjal a reas diouzhtu.

« A ! du-hont emaint. Ret eo din mont da gerc'hat anezho, ha koulskoude n'eo ket dereat d'ur beleg mont d'ar Fest-Noz hiziv, na pe vefe nemet tremen ».

E keit-se e oa aet « sonerien ar Pellgent » e sal an ostaleri da heul an daou gomper all. Pegen souezhet e oa bet ar vreudeur Normand hag an darn vrasan eus an danserien, en o zouez Jakez ar Sidaner eus glizh Arc'hant hag e zousig koant Annaig ar Rouz, pa weljont o pignat war al leur daou skribiton a soner gant bep a doneg verr ha bep a voned gloan lost hir, dispak o divhar ganto daoust d'ar yenijenn !

« Piv eo ar re-man ? eme mestr an ti.

— Feiz, korriged sur awalch eme unan.

— Ya, gwelet e vez bep seurt traoù e-barzh ar festou-noz breman, memestra ! » eme unan all. Aotrou Person Plouarmel a oa chomet er-maez dirak prenestr an ostaleri da grenan gant ar riv. Ne grede na mont e-barzh na distrein d'e iliz. A-greiz-holl e klevas stakadeg daouarn ha tud o huchal : « Ale ! C'hwezher beuz, korriged ! » Ha kerkent e tarzhas sklaer ha sklintin un ton seder ha skanv, ur jabadao dirollet. « Neo ket posupl, eme an Aotrou Person, dans an diaoul da genver noz-vezh ar pellgent ! spontus eo ! pelec'h eman an archerien, ret eo din mont da bellgomz dezho... ya, da baotred Maï Robin, ya, archerien ar Roc'h, ar re-se a oar petra eo festoù-noz... ».

« Bimbalaon, bimbalaon... dao ! dao !

— Petra 'zo ? » eme Aotrou Person Plouarmel en ur zigerin e zaoulagad e kambr vras ar presbital.

« — Son kentan an oferenn » a respontas ar garabasenn deuet d'e zihunin. « Poent bras eo deoc'h sevel alese, Aotrou Person ! ».

Keileier al lennerien Aotrou ker



Plijet e vehen ma c'hellhec'h embann e Pobl Vreizh ez eus bet digoret ur skourr da Z/Dastum e Sant Ewan Bubri.

Kavet e vo er greizenn ar sonennoù bet enrollet e Bro-Wened vrezhonek, da lâront eo er vro Bourled, e bro an Driant, bro an Alre, bro Vaod, bro Bondi ha bro Wened. Kavet e vo ivez al levraoneg stummoù kanannoù, da lâret eo ar c'hanennoù bet lakaet ar baper, gwezharall pe nevez 'zo, gant an Diberder, an Abad Kadig ha al... ar fototeg evit Bro Wened vrezhonek d.b.e. ar fotoioù (kozh) bet dastumet dre-man (kinniget e vezout ar follenoù « contact »), hag al levrioù ha pladennoù embannet gant Dastum.

Re zo re, an dud zo arru heug gant ar bolitikerezh. N'eus ken kaos nemed eus se pe er radio, pe e-barzh an tele. Han ya, petra eo deut da vezan an emvodoù e porzhioù ar skolioù, ar gannaded o kabalin eus an eil ti d'egile, o tiskwel o frioù da toud an dud. Petra eo deut ha vezan lans ar bobl eus ar bloawezhioù diwezan 1970. An tu kleiz unanet o huchal toud en ur vouezh da drec'hin war an tu dehou. Ya, deut eo an trec'h gante ha petra o deus gwraet gant o zrec'h. Ar PS, pa oa mestr war ar jeu en deus ingalet toud an traoù evid e gof e-unan en ur frikan an holl re vihan o devoa sikouret aneze da c'hounid. Aeset eo en em unanin ewid dont da vezan mestr, med pa vez gwraet an taol, neuse e vez gwraet partaj Bertele : toud en ur c'hostez. Hag eveljust p'o deus gwelet kement-se, kalz a zo aet war o gis d'ar gêr da labourad en o jardin deze o-unan. Med breman eman an eleksionoù o tostaad ha rastellet mouezhioù e vo red ober. Penaos dihunin hag adtomman an dud. Fanch, ar paotr fin, a oar penaos n'eus nemed an TV a gement a vez kap d'ober se. Red e vez sonjal en eleksionoù o tont hag iwez er pezh a zeuio war-lerc'h 1986. Setu e vez komzet deomp breman eus ur bempved chadenn TV ha marteze ur c'hwec'hved, ur seizhved ha me oar me !

A beb seurt yezhoù a oa klawet er chadennoù-se petra vo plass ar brezhoneg er charre-se ? Beteg breman hon eus bet hon lod a vruzhunoù gant « *Chadenn ar Vro* » (sic). Daoust piw eo ar pezh ifrontet en deus badezet un eurwezh



hanter brezhoneg ar sizhun gant un hano ken c'hwezhet ? Red eo anzav ez eo mad-dreist lod-kaer eus an abadennoù, ken mad ken a vezont diskwelet meur a wech ! Ha n'eo ket evel en R.B.I. ; en Tele ; bepred e vez klawet ur chanson vrezhoneg ingal beb tro da gregin an abaden, ur ganaouenn savet a-newez gant Aotrou Renner ar chadenn e-unan. Peb manac'h a gan ewid e sac'h ! Ha gwech ha gwech all, e vez klawet un tamm galleg, iwez, n'omp ket rassist memestra ! (Ur sponsor galleg ewid ar bruderezh). Kalz oa bet prometet deomp ha nebeud hon eus bet, gwraet hon eus marc'had ar sac'h. Pa vez kistion eus ar brezhoneg, e vez kont evel-se beb tro.

Ouzh petore tu e vo red deomp trein da c'houlenn an aluson ?

Jackes TEOD

AN DIV STAL PENNAN ER VRO AR BED KELTIEK



2 str. ar Roue Grallon
KEMPER (95.42.82)



Plasenn Guerin
BREST (44.05.38)

EVIT HO LEVRIOU - PLADENNOU - PEZHIOU ARZ KELTIEK

Ret e vo kemer emgav a-raok dont da glask traoù (ne deus nemet unan o labourat er greizenn).

Dastum 56310 Bubri
Porzh Sant Ewan Pellg. 97.51.71.77
François LOUIS Trugarez deoc'h

Skol an Emsav

Ken vroad(lez) ker,

Ha posubl 'vefe deoc'h kemenn d'ho lennerien (selaouerien) ez eo erruet Deiziataer 1986, bihanoc'h eo er bloaz-man

(10 x 12 cm). Met adkavet vo ar c'haneddig titouroù, chom lec'hioù ha niverennoù kêr. Listennoù kevredigezhioù, oaledoù ha kazetennoù a-bep seurt... (40 lur).

Eman Diwan o klask danvez-skolaerien(ezed) a benn miz Kerzu 1985.

Ret eo kaout ur BAC, gouzout mat brezhoneg komzet, lennet, skrivet hag ivez kaout skiant-prenet gant bugale vihan 2 ha 10 vloaz. Kas ur c'hurriculum vitae hag ul lizher.

Z/Diwan, 29214 Tréglonou.

SALARIES AGRICOLES

BRETONS : Une marche inachevée vers la dignité

1) 3 siècles de luttes et de misère

Si les agriculteurs-exploitants ont souvent retenu l'attention des historiens, des économistes et des militants, en revanche les salariés agricoles ont été les grands oubliés, souvent confondus, par un corporatisme inconscient ou conscient, avec leurs « maîtres », puis avec leurs employeurs. Dans le mouvement breton d'avant-guerre, le barde Yvonig Picard écrivit une brochure de valeur « L'ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon ». J. Choleau s'intéressa, lui aussi, aux salariés agricoles. On lira ci-dessous une première approche de leur histoire, que d'autres recherches permettront de préciser ultérieurement. Dans un deuxième volet, le mois prochain, nous ferons le point, avec un responsable, sur la situation des salariés agricoles en 1985.

La meule



L'histoire des salariés agricoles commence avec la désagrégation de la société féodale. Dès le XVII^e siècle, une partie des biens communaux sont usurpés par les seigneurs et les laboureurs les plus riches. Les paysans les plus pauvres sont désormais obligés de louer leur force de travail, privés qu'ils étaient du droit de pâture et de glanage. Leur condition fut aggravée par la politique, menée sous Louis XIV, d'abattage systématique des arbres pour les besoins de « la Royale », et par les clauses du « domaine congéable » :

« Hag a ve reservet ar c'hoat d'an Aotrou
ar piz ar bic d'ar merour
ar gouzil a zo d'an neb an tronc'h. »

(Le bois sera réservé au propriétaire, ce qui pique au fermier, les brouilles à ceux qui les coupent.)

Il s'ensuivit une pénurie durable de bois de chauffage. Vu le prix élevé de celui-ci, il ne leur restait plus que la tourbe.

REVOLTES

Face à cette condition, on assiste, tout au long du XVII^e et du XVIII^e siècle, à de nombreux soulèvements dans le monde rural, dont les révoltes anti-seigneuriales de 1675 sont les mieux connues, souvent menées, au début, par des paysans sans terre. Le pouvoir tente de les désarmer, mais il ne peut les priver de leurs outils (faux, faucilles). On ne peut non plus retirer leurs armes à tous ceux qui sont enrôlés dans la milice côtière. Le désarmement des paysans n'a pu être vraiment pratiqué qu'en Bretagne centrale (voir H. Sée, « Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution »).

Le XVIII^e siècle voit de nombreux procès entre les seigneurs et la partie la plus pauvre de la communauté rurale. L'historien H. Sée rapporte (Annales de Bretagne) que, suite aux enclosures faites par un seigneur, les salariés agricoles brisèrent celles-ci et mirent un panneau menaçant de mort toute personne qui chercherait à les rétablir.

Les cahiers de doléances, à la veille de la Révolution, sont nombreux à protester contre l'appropriation des communaux par les seigneurs et la suppression des droits de pacage et de fauchage : St-Etienne de Montluc et Couéron, par exemple (voir Histoire de Skol Vreizh, t. 3).

REVOLUTION

Aussi, dès ses débuts, la Révolution fut bien accueillie par les salariés agricoles. En l'an III (1794), des laboureurs riches tentent d'affamer les journaliers (femmes et enfants) des communes de Douarnenez, Audierne, Pont-Croix. Pour contrer cette manœuvre, le procureur du district est obligé de puiser dans les « greniers nationaux », habituellement destinés à l'armée (archives départementales, 7H248).

En 1789-91, la Haute-Bretagne est le théâtre de nombre d'émeutes anti-seigneuriales, où les journaliers sont bien présents (pays de Redon, pays de Dinan). Il y en a aussi en Basse-Bretagne autour de Laz et de Plounévez-Moëdec. La paroisse de Lothéa, qui protestait contre l'insuffisance des réformes, fut supprimée !



XIX^e SIECLE

Les dernières années de l'Empire sont marquées par de multiples soulèvements contre le prix élevé des subsistances. En 1820, de nouvelles émeutes éclatent, notamment à Morlaix et Auray. Dans le premier cas, les journaliers agricoles attaquent un chargement de pommes de terre germées et les mangent (A.D. 29, n° 1H159). En 1846-47, de nombreux troubles sont constatés, notamment entre Saint-Pol et Morlaix, en opposition aux embarquements de pommes de terre à destination de la Grande-Bretagne. De nombreux mouvements similaires se produisent dans les autres ports bretons. A chaque fois, les forces de l'ordre ripostent pour assurer la liberté de circulation des marchandises. Dans les campagnes, de nombreuses bandes se forment et sèment la panique parmi les nantis. Dans le Poher, les autorités redoutent la jonction ouvriers agricoles-mineurs de Poullaouen. Les diligences redoutent leurs attaques tout le long de la route Carhaix-Morlaix. Le préfet demande la concours actif du clergé pour éviter cette situation « révolutionnaire ». En 1847, les sapeurs-pompiers refusent de réprimer une insurrection à Pont-l'Abbé (A.D. 29, n° 1H59). Nous n'avons pas encore trouvé de document sur l'attitude des journaliers agricoles face à la II^e République (1848-51). Hors de Bretagne, dans le Gâtinais, les journaliers votèrent pour la Montagne et se soulevèrent en décembre 1851.

SECOND EMPIRE

Le tableau ci-dessous révèle la médiocrité du revenu des salariés agricoles, en 1856, à St-Renan (Finistère).

journalier	: 1,10 F/jour
maçon	: 2,00 F/jour
charpentier	: 2,00 F/jour
litre de bière	: 0,30 F/jour
cidre	: 0,30 F/jour
vin	: 1,00 F/jour
lambig	: 1,60 F/jour
1 kg de pain	: 0,12 F à 0,30 F/jour
(suivant catégorie)	

Sous le Second Empire, période de croissance économique, les autorités s'inquiètent, lors de l'enquête de 1868, de la diminution des salaires agricoles, mais ne font rien. La seule défense efficace contre les salaires de famine, c'est l'émigration (cf. Le Bourhis, « Salaires agricoles de Haute Cornouaille »). Celle-ci commence par une émigration temporaire dans le secteur agricole et se transforme en émigration définitive hors de l'agriculture.

III^e REPUBLIQUE

Celle-ci s'amplifie sous la III^e République. L'arrivée du chemin de fer précipite l'exode rural. L'Arrée et les Montagnes noires commencent à se vider :

	1866	1881	1911	1968
La Feuillée	2053	2011	1889	781
Bolazec	950	882	851	479

Entre 1890 et 1914, c'est dans les Monts d'Arrée que les salariés agricoles ont le meilleur rapport salaire/conditions de vie. Le « placenier » de St-Pol-de-Léon, s'il avait un salaire supérieur, menait une vie beaucoup plus dure que l'ouvrier agricole de La Feuillée (salaire, intensité du travail, etc.). Une « pénurie de main-d'œuvre » apparaît : « La rareté des domestiques ruraux a fait surgir l'industrie lucrative des bureaux de placement... Cultivateurs et domestiques se voient dans l'obligation de fréquenter l'auberge de l'entremetteur, son magasin d'épicerie ou de chaussures parce qu'ils savent par expérience que les bonnes places et les bons ouvriers sont réservés aux bons clients. » (J. Choleau, « Conditions actuelles des serviteurs ruraux bretons »).

Même sur leur lieu d'immigration, les salariés agricoles bretons ne demeurent pas passifs. En 1905, une grève eut lieu dans les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. J. Choleau nous l'explique : « le perfectionnement de l'outillage agricole depuis quelques années a supprimé une grande partie de la main-d'œuvre, d'où une dépréciation de celle-ci en conséquence de la loi de l'offre et de la demande... »

Les machines... rendent de grands services lorsque les récoltes n'ont subi aucun dégât, mais si l'orage, la pluie, la grêle couchent la moisson, elles ne sont d'aucune utilité et le cultivateur se voit dans l'obligation de recourir

à l'ouvrier manuel... Ce fut le cas en 1905, les travailleurs agricoles, exaspérés par l'introduction de machines perfectionnées, cause de la diminution des offres de travail et de salaire, voulurent mettre à profit le mauvais état de la récolte et arguèrent de la difficulté de la tâche pour demander des prix exorbitants... Ils fixèrent la façon de l'hectare à 90 F ou 100 F au lieu de 70 F, moyenne habituelle. Quelques cultivateurs durent subir les exigences des ouvriers et leur accorder des salaires entre 10 et 14 F par jour. Beaucoup refusèrent et firent appel à la main d'œuvre militaire. »

Les historiens sont partagés sur l'appréciation, progressiste ou rétrograde, à porter sur ces mouvements.

Quelques membres du clergé et certains propriétaires fonciers crièrent bien haut leur désaccord sur l'émigration, fustigeant la ville, source de tous les maux, fille du diable. De temps à autre, ils envoyèrent quelques religieux auprès des ouvriers agricoles, sur leur lieu d'émigration.

En 1901, Massé fonde l'orphelinat de KERNÉNS (en Plomelin). Il a pour but de recueillir les orphelins indigents et de leur donner les connaissances théoriques et pratiques qui leur permettront de devenir un jour jardiniers de profession.

En 1905, le barde Yvonig Picard, natif de La Feuillée, publia « L'ouvrier agricole de St-Pol-de-Léon ». Sur ses recommandations, De Guebriant créa, en 1907, les « jardins-ouvriers ». Le but de ce dernier était de fixer les ouvriers agricoles à la terre sans augmenter leur salaire.

Toujours en 1905, les maraichers brestois font grève contre un arrêté du maire limitant les heures de marché.

Malgré les tentatives de donner aux salariés agricoles une qualification, de les fixer à la terre, l'émigration se prolongea. Ce fut, pour eux, une longue protestation silencieuse, une longue « grève perlée » contre leurs conditions de vie.

En 1912, sous l'impulsion de David, député de Savoie, de quelques propriétaires fonciers et de quelques ingénieurs agronomes, est créée la société nationale de protection de la main-d'œuvre agricole. Fait troublant, on n'y trouve aucun ouvrier agricole.

Pendant la guerre 14-18, les ouvriers agricoles ont été incorporés massivement aux régiments d'infanterie bretons, dont on sait ce qu'ils ont enduré. D'autres, plus chanceux, ont travaillé comme manœuvres dans les poudreries (Pont-de-Buis, Le Moulin Blanc) où ils ont goûté aux horaires fixes et se sont rapprochés du monde ouvrier des villes. Cela s'arrête là : « l'organisation internationale du travail », créée en 1919 auprès de la Société des Nations à Genève, ne regroupe que le commerce et l'industrie, les salariés agricoles restant membres de la « même famille » que leurs employeurs, selon le vœu des syndicats de la rue



Photos : collection particulière.

Encore beaucoup d'emplois ... qui disparaîtront

1906 et... 1931 !

Avis aux cultivateurs

Je prévien Messieurs les cultivateurs que, courant janvier, j'irai chercher moi-même quelques wagons de domestiques en Bretagne, pour être arrivés le 1^{er} février, à seule fin de les habituer au pays avant le commencement des travaux. Tous ceux qui en désirent se faire inscrire dès aujourd'hui. Ils seront prévenus de leur arrivée un jour à l'avance. Ils seront tous débarqués sur la place de la gare à Longuyon, où chacun pourra choisir le sujet qui lui conviendra ou lui plaira le mieux.

Annonce parue dans « Le Progrès de Briey », reproduite dans le tome IV de Skol Vreizh - Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques de 1789 à 1914.

d'Athènes (paternalistes, conservateurs) et de l'office central de Landerneau.

En Bretagne, de nombreuses fermes sont reprises par leur propriétaire dans les années 20, l'inflation ayant annulé les revenus du fermage. La forte pression sur la terre amène Landerneau à organiser une migration de fermiers congédiés vers l'Aquitaine, mais les salariés agricoles ne bénéficient pas de l'opération. Ils émigrent en masse vers la ville ou vers les régions céréalières.

Ils n'ont pas le droit de bénéficier de la loi Loucheur sur les logements ouvriers, des

allocations familiales (confondues pour eux avec une « prime d'assiduité »). Lors de la crise des années 30, les exploitants de Scaër refusent d'embaucher des salariés si les prix de petits pois ne sont pas augmentés.

En 1936, Landerneau accorde une petite place aux salariés dans le bureau et alloue une subvention à leur section syndicale, qui joue un rôle modérateur, notamment lors de la crise du lin dans le Trégor. Dorgères et ses « chemises vertes » (fascistes) écrasent une grève des ouvriers agricoles en Beauce (animée par des émigrés bretons). L'entre-deux-guerres a été la grande période des Penn-Ti alloués aux ouvriers agricoles pour les maintenir à la terre (1). A chaque crise, l'exode reprend.

Pendant la guerre 40-45, De Guebriant est le premier président de la « Corporation pay-sanne » mise en place par Vichy. Les salariés agricoles ne peuvent y adhérer. Il n'y a pas de rapprochement des points de vue. Après la guerre, l'essor de la JAC, militante, puis technicienne, puis politique, ne concerne pas les ouvriers agricoles. En 1947, les ouvriers gagés d'Éliant se mettent en grève pour obtenir des horaires fixes (qu'ils avaient, pour certains, connus en Allemagne !) et le même gage quel que soit l'âge.

1968 est un tournant capital avec la suppression du SMAG, remplacé par le SMIC, plus élevé. C'est la grande avancée sociale du siècle. Nous ferons le point, le mois prochain, sur la situation actuelle des salariés agricoles.

H.P.

(1) En 1929, le conseil général du Finistère propose au Crédit Agricole de se porter caution pour l'acquisition de « Penn-Ti » par les ouvriers agricoles. Refus du Crédit Agricole : « Il faut les avoir initiés aux saines notions de la propriété ». Aujourd'hui, le Crédit Agricole n'hésite pas à faire appel à l'épargne de ceux qu'il a refusé d'aider, naguère...

Société Nationale de Protection

DE LA

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Fondée sous le patronage

des Ministres de l'Agriculture et du Travail

Et subventionnée par le Ministère de l'Agriculture

COMITÉ DE PATRONAGE

M LA MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVISIONE SOCIALE.
JULES LUGNET, ancien Président de la République.
DUPUIS, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.
JEAN DUPUY, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.
GOURU, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.
MORIS, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.
RICHARD, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.
ROUSSEAU, Député, ancien Ministre de l'Agriculture.
VALLÉ, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.
NATTAÏER, Député, ancien Rapporteur du Budget de l'Agriculture.
TOULIER, Ministre de l'Intérieur, ancien Secrétaire d'Agriculture.
JULES MARIOT, Vice-Secrétaires de la Société Nationale d'Agriculture.
LUCIENNE, Secrétaire Général de la Société Nationale d'Agriculture.
ALFRED PLOMBET, Président de la Société des Agriculteurs de France.

La Main-d'Œuvre Agricole

Journal bi-mensuel de la Société

SIÈGE SOCIAL : Bourse de Commerce de Paris (Bourse 178)

A suivre : 2) AUJOURD'HUI



SELAOÛIT

DISQUES

Stivell et Per Tallec

Si l'on s'avise d'aborder la musique bretonne sous un angle scientifique, on commencerait sans doute par établir une classification des espèces. Confrontés à la difficulté d'apposer des étiquettes toujours contestables (musique traditionnelle, folk évolutif, à influence jazz, rock... chanson bretonne... etc.) et ne voulant pas, surtout, provoquer ni débat stérile, ni bataille d'experts, nous vous proposons une classification, qui sans être réellement rigoureuse, a au moins le mérite d'être simple :

- d'une part, les grands anciens (à ne pas confondre avec les grands sauriens) qui survivent et s'adaptent (plus ou moins bien) à l'ère de glaciation médiatique que le folk traverse aujourd'hui ;
- d'autre part, les « p'tits jeunes » en quête d'un nouvel âge d'or de la musique traditionnelle. Un âge d'or que certains connaisseurs qui scrutent l'horizon U.S., croient pouvoir annoncer pour bientôt.

Alan Stivell, le pionnier, fait incontestablement partie de la première catégorie : il vient de sortir son 15^e album, *Harpes du nouvel âge* (1).

Etant un peu un inconditionnel de Stivell, j'aurais sans doute du mal à être objectif. Mais qui peut se vanter de l'être ? Demandez-le donc au « spécialiste » (?) de la rubrique « musique traditionnelle » à Télérama. Ce monsieur, qui n'est sans doute pas un grand amateur de musique bretonne, semble porter une haine farouche à Alan Stivell. Résultat : il le descend en flammes dès que l'occasion se présente et même quand elle ne se présente pas. Libre à lui, comme c'est mon droit, de comparer le parcours de Stivell à un sans-faute. Depuis *Reflet* et *Renaissance de la harpe celtique*, en passant par *E Langonnet* et la *Symphonie Celtique* jusqu'à *Mojenn* (2), un disque époustoufflant, malheureusement peu connu, une seule fausse note, peut-être, avec *Terre des Vivants*, qui flirte parfois avec la variété.

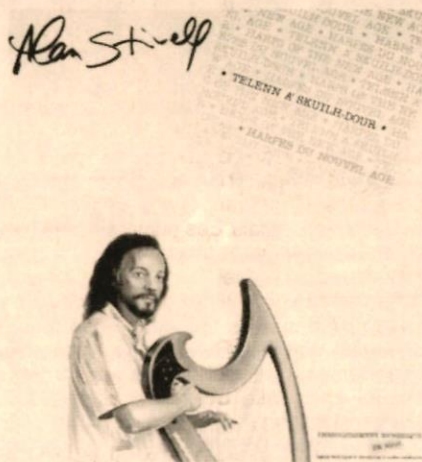
Harpes du Nouvel Age (Telenn a skuilh-dour en breton) se veut la suite de *Renaissance* à cette différence près que cette fois, la harpe est le seul instrument utilisé. Et c'est bien d'une suite qu'il s'agit, et non d'une redite. Bien qu'ancrée « plus que jamais dans les Finistères de l'Eurasie », la musique de ce disque, souvent expérimentale, est résolument tournée vers le futur, tout comme les harpes dont joue Stivell.

Il s'agit, à la fois, d'un hommage rendu à la harpe celtique, pour laquelle Alan prophétise un « avenir radieux » et d'une promenade initiatique à travers la Celtie, réunifiée par la musique.

Les harpes utilisées dans ce disque sont au nombre de quatre. Pas moins ! Stivell joue surtout de sa nouvelle harpe électro-acoustique dessinée par ses soins et fabriquée à Milan, mais aussi de sa harpe symbole, celle que lui a léguée Jord Cochevelou, son père, à l'origine du renouveau. La harpe électrique construite par Tantra, y fait quelques discrètes apparitions. Tradition et futur !

L'enregistrement numérique (digital) d'une très grande qualité technique convient parfaitement à la pureté d'une musique « plutôt intimiste ». Futur et tradition !

La Bretagne, l'Ecosse, l'Irlande, apportent le fond musical de « Harpes du Nouvel Age ». La Bretagne surtout (level



just), est très présente dans cet album qui commence par plusieurs morceaux de musique sacrée, dont *Prière pour la Bretagne* (Pedenn ewid Breizh), le premier morceau d'Alan à la harpe. Une mention pour la *Dans Fanch Mitt* jouée de la main gauche (mais pouvait-il en être autrement ?) et qui, précise ironiquement Stivell, « exprime une tranche d'histoire »...

Un bon point également pour le texte qui figure sur la pochette intérieure. Dans ce texte, le harpiste breton explique longuement sa démarche, précise l'origine des morceaux qu'il joue et donne même de nombreuses précisions techniques.

Au total, qu'ajouter de plus sinon qu'il s'agit d'une musique superbe, jouée par un musicien hors-pair et servie par un enregistrement de très grande qualité. Que demande le peuple !

Une réussite, à conseiller notamment à tous les amoureux de *Renaissance* (qui s'est quand même vendu à plus de 200.000 exemplaires) qui espéraient qu'Alan irait plus loin dans cette voie.

Une dernière chose : le disque se termine sur une porte (dor) ouverte sur le prochain album de Stivell : on se surprend à l'attendre avec impatience. Déjà !

Per Tallec, lui, serait plutôt à classer dans la seconde catégorie, même s'il a derrière lui plus de dix années d'apprentissage musical auprès des plus grands maîtres flûtistes. Au printemps dernier, il

sort son premier 33 tours, *Mannawyddan* (3) du nom d'une très ancienne divinité celtique. Il n'a donc pas l'expérience de Stivell, dont il salue au passage le travail considérable accompli pour la musique bretonne.

Per Tallec joue d'un instrument qui remonte aux origines de la musique, la flûte traversière en bois ou en bambou, très peu pratiquée. Lui en joue magnifiquement ! Sa musique est très dépouillée, envoûtante. Les racines en sont incontestablement celtiques, même si les instruments utilisés ne le sont pas. Mais il ne dédaigne pas les influences « jazz » et les Indes, ou Per Tallec a séjourné, sont omniprésentes. Cela donne des résultats étonnants, des mélanges détonants.

PER TALLEC TRIO



Ses complices : Bruno Caillat, aux percussions indiennes et iraniennes (zarb, tabla, mridangam) et Jacky Molard (un nom qui dira forcément quelque chose aux amateurs de folk) au violon et à la basse.

Le disque commence par un plinn diabolique « Jungle Plinn » et se poursuit plus « calmement ». Le dernier morceau, largement improvisé (mais dans le bon sens du terme) occupe toute la deuxième face sans qu'on sombre un seul moment dans l'ennui.

Per Tallec croit, lui aussi, au renouveau du folk. Gageons qu'il se trouvera, avec son trio, aux avant-postes.

P. MORVAN

(1) Alan Stivell, « Harpes du Nouvel Age », production Keltia III, distribution Wea In° 240737-1 WE 381).

(2) Alan Stivell, « Mojenn », disques AZ.

(3) Per Tallec Trio, « Mannawyddan », n° TAL 33001.

Revue d'information du Pays de Fougères - 134 numéros - 13 F - Abonnement 30 F

le pays de fougères

52 85



Gait Corvaisier
barde d'honneur

Petits métiers
d'autrefois

La loi de 1884
sur les associations
professionnelles

Amnesty
international

Fougères pendant
la Grande Guerre

Le Conflit Ribault
et la ville
de Fougères (4)

L'Université
du 3^e âge
du pays fougérois

5 numéros par an : « Le Pays de Fougères » est une revue qui tient bon, comme son association éditrice « Le Pays », tournée vers le grand public, tout en gardant une qualité reconnue par le grand public.

Dès le début, dans les années « 70 », la revue étudie largement les aspects sociaux, ce qui lui vaut la réputation d'être « de gauche », bien que son comité de rédaction représente un large éventail idéologique. L'économie locale, présente et passée, occupe une bonne place, avec des études sur le granit, l'industrie de la chaussure et, pour le passé, les chaussonniers, l'artisanat, les petits métiers anciens. Les luttes sociales, à Fougères, ne pouvaient qu'être bien présentes avec « aux origines du syndicalisme fougérois », le syndicalisme chez les carriers de Louvigné avant 1914, la grande grève de 1932.

La vision donnée de la réalité du pays est très large : la démographie, le sport, les élections, les traditions, des écrits en

11 ans et 56 numéros
pour faire connaître
un pays de l'intérieur

gallo, la poésie, la peinture, sans oublier de riches monographies communales ou des essais historiques de grand intérêt, comme « les 60 derniers jours de la Résistance » (n° 48, 1984). Des spécialistes de renom participent aussi à l'équipe, comme B. Heudré (Histoire religieuse et de l'enseignement), nos amis Rémy Allain (La reconstruction de Fougères) et Jean-Yves Baugé (Etudes sur le gallo et nouvelles). Chaque numéro (de 28 à 46 pages, sur papier couché, avec de nombreuses photos) ne coûte que 15 F et l'abonnement 1986, 70 F.

En tant qu'amateur de sport, je me suis plongé avec intérêt dans le numéro 54 : « Un siècle de cyclisme au pays de Fougères », de Charles Terront (1880), à Georges Groussard, sans oublier François Leveau. Mais ces numéros à thèmes uniques sont l'exception. La plupart d'entre eux sont bien équilibrés, passant allègrement de Juliette Drouet, la compagne bretonne de Hugo, au conflit des salariés de chez Renault, de « Fougères pendant la grande guerre » à la visite d'une entreprise de tricotage de Louvigné-du-Désert.

Plus érudits, plus graves, les articles récents attestent de la qualité de la revue, qui publie presque uniquement des travaux nouveaux et originaux. Des fêtes, des rallyes permettent d'équilibrer la trésorerie. On devine que les réunions du comité de rédaction, sur des sujets comme « les origines de la chouannerie » n'ont pas dû manquer de piment. Ce n'est sans doute pas le moindre mérite du « Pays de Fougères » que d'avoir résisté à de telles mini-tempêtes... Un travail de qualité qui honore ses auteurs.

J.J.M.

« Le Pays de Fougères », 33 rue de la Pinterie, 35300 Fougères.

Trophées Bowhill et Hermine

8 et 9 février 1986, à Ti Kendalc'h
56350 Saint-Vincent-sur-Oust
Tél. 99.91.28.55

Ce concours de solistes, d'ensembles, de bagadou, est avant tout une occasion de rencontre, de confrontation. Il veut mettre en valeur le travail des sonneurs, promouvoir la recherche tant en musique bretonne qu'éco-saïse.

Le titre de « Trophée Bowhill and Seafield Colliers Pipe Band » vient du Pipe Band Eco-saïse du même nom qui est venu il y a 8 ans donc, ouvrir cette grande rencontre de sonneurs et apporter le Trophée lui-même.

Au bout de 7 ans, le Trophée devait être remporté par le bagad ayant inscrit le plus de victoires. Or il se trouve qu'en 85, en signant un deuxième succès, Auray se mettait ex aequo avec Quimper.

Cette année donc, le mieux classé des deux emportera le « Trophée ».

Cela n'empêchera pas d'en mettre un autre en jeu en même temps et cela pour 5 ans consécutifs cette fois.

De très nombreux musiciens participent chaque année et le public vient applaudir tout au long du week-end les prestations des différentes catégories parmi lesquelles :

Solo : Biniou kozh ; cornemuse ; veuze ; batterie.

Ensemble : Batterie ; bombardes ; Trophée Bowhill (m. éco-saïse) ; Trophée Hermine (m. bretonne).

Cette année, un nouveau concours est créé, celui des sonneurs de cercle. Il est ouvert à tous les musiciens qui sonnent pour accompagner des groupes de danseurs. Deux sonneurs au minimum doivent interpréter une danse de leur terroir plus une danse libre. Le jury tiendra compte des compositions originales et du caractère dansant de l'interprétation.

Argenteuil : 9^e fest noz

L'amicale : les Bretons d'Argenteuil, le Bagad et le Cercle Celtique Bugale Ar Gwenn Ti Uhel, organisent leur 9^e fest noz le samedi 22 février, de 21 h à 3 h du matin, à la salle des fêtes Jean Vilar, à Argenteuil.

Au programme : Mme Huet et Mme Ribaut, Ropars et Cotel, les sonneurs d'Argenteuil et le groupe instrumental de la presqu'île guérandaise Genepi.

Les Rigodailles, à Rennes

Rigodailles est l'un des nombreux mots qui désignent la fête. Il ne pouvait pas être mieux choisi pour désigner cette manifestation qui réunit dans un joyeux cocktail plus de 250 musiciens, conteurs, chanteurs, danseurs, poètes, dessinateurs, comédiens... Les Rigodailles mêlent les styles et les formes d'expression.

La maison de la culture de Rennes est envahie pour l'occasion. 6 scènes sont animées en permanence et tous les espaces sont investis. Pour sa quatrième édition, les Rigodailles doublent la mise puisqu'elles se dérouleront sur deux jours. C'est plus de 70 heures de spectacle qui seront ainsi proposées pendant lesquelles les participants se succéderont toutes les demi-heures sur scène.

Une des originalités des Rigodailles et sans doute une des raisons de son succès (plus de 3.000 personnes l'an passé) réside dans le fait que les spectateurs peuvent aller librement d'une salle à l'autre, d'un spectacle à un autre au gré de leurs goûts et de leur fantaisie.

LE MUSÉE DU SEL DE B. FÊTE SES 20 ANS !



Très petit chef-lieu de canton, Le Sel-de-Bretagne (35) s'honore d'avoir, depuis 20 ans, un musée en zone rurale, grâce aux efforts du sculpteur Eugène Aulnette. Ce dernier, et quelques autres, se battent depuis longtemps pour maintenir ce musée dans un local municipal, malgré les sommations des maires successifs d'évacuer les lieux. Pour ses 20 ans de lutte et de bénévolat, Eugène Aulnette

vient d'éditer une carte avec un dessin de Belom (en vente, 5 F la carte, ou à commander au musée du Sel-de-Bretagne, 35320 Le Sel).

Au même moment, le syndicat d'initiative du Sel vient d'éditer « Histoire et traditions du Pays du Sel-de-Bretagne », par Tony Le Montréer, érudit autodidacte qui a sillonné l'Ille-et-Vilaine et rédigé de nombreuses monographies. Celle sur le pays du Sel concerne 10 communes, soit le canton du Sel et les communes de Pancé et de Crévin, qui ont beaucoup de relations avec Le Sel. Elle est illustrée de cartes postales anciennes et de dessins originaux d'Eugène Aulnette. (Prix, 25 F + 6,50 F de port, à commander au syndicat d'initiative, 35320 Le Sel).

Nous reviendrons sur ces petits musées de pays, si fréquents Outre-Manche, si lacunaires en Bretagne, alors qu'il y a beaucoup à préserver et à montrer dans chaque canton.

PB SERVICES

Tradition vocale et instrumentale
du monde celtique, à Orvault

Izenac'h

Quatuor. Jacqueline Becker, Maryse Le Manac'h, Roland Becker, Hubert Raud. Chants profanes et religieux. Airs à danser, Bretagne, Pays de Galles, Irlande, Ecosse (Piobaireachd). Poésies de Xavier Grall.

Eglise d'Orvault, bourg, 18 janvier, 21 h.

Un nouveau service : CRIDEV INFO 24 h/24

CRIDEV INFOS 99.65.50.77
Le tiers-monde au quotidien

Le Centre Rennais d'Information pour le développement et la libération des peuples crée un nouveau service : 24 h/24, un répondeur téléphonique vous donne l'actualité tiers-monde à Rennes et dans la région : soirées prévues, activités en cours, prises de position... mais aussi les appels urgents pour des actions de solidarité avec le tiers-monde.

Au café-animations « Ar Seizh Avel » de Confort-Berhet (22)

Jeudi 23 janvier, Antoine Tome.

Dimanche 26 janvier, fest-deiz mensuel gratuit avec Ti-Jaz.

« L'en-avant de Diwan »

Diwan va constituer un groupe de travail pour la préparation du secondaire.

Le groupe sera réparti par domaine d'enseignement (breton, français, anglais, histoire-géographie, mathématiques, sciences, éducation manuelle et technique, informatique, sports).

Les travaux commenceront par la 6^e, bien sûr, l'objectif étant de couvrir le 1^{er} cycle (3^e).

Si vous souhaitez participer à cette préparation, adressez le plus vite possible votre accord à Diwan, Trégionou, 29214 Lannilis (la 1^{re} réunion devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de décembre).

Assemblées gallesse 1986

L'édition 1986 des assemblées galleses se déroulera à Concoret (56), du 14 au 21 juillet.

Comme tous les ans, nous organisons des stages d'initiation et de perfectionnement sur les différents aspects de la culture gallesse de Haute-Bretagne : Le gallo, langue britto-romane, musique gallesse, danses galleses, architecture du milieu rural...

De nombreuses animations sont également au programme, notamment des sorties et des soirées : poésie, chant, musique... Cette année les assemblées s'ouvriront sur un autre pays de langue d'oïl : le Poitou.

Le dimanche 21 juillet commencera par un marché aux légumes et aux volailles. L'après-midi auront lieu les jeux gallos et la grande foire aux produits du pays gallo.

(Renseignements, assemblées galleses, 56430 bourg de Concoret).

Au centre breton d'art populaire

37 bis rue Victor Hugo - Brest

Dans le cadre de ses animations, le centre breton d'art populaire propose :

EN JANVIER

Le 11 janvier, à 16 h 30, « Mille ans d'histoire de la vielle à roue », par Jean Guihard, fondateur du « Groupement des vieilles de Bretagne », avec démonstration par Jean Guihard et Alain Le Grand.

— Le 25 janvier, à 16 h 30, organisée en collaboration avec l'Institut Culturel de Bretagne, rencontre des éditeurs de livres en langue bretonne, à partir de 10 h, exposition-vente et débats.

EN FEVRIER

Le 1^{er} février, à 16 h 30, « Brest aux siècles obscurs à travers les textes et les noms de lieux », par Bernard Tanguy, chargé de recherche au CNRS, conférence organisée en collaboration avec le CRBC.

— Le vendredi 7 février, à 20 h 30, « Les origines de la Bretagne », par Léon Fleuriot, professeur de celtique à l'université de Haute-Bretagne, Rennes.

DALCHOMP
Soñj !

REVUE
HISTORIQUE
BRETONNE

Lisez
chaque trimestre

Dalc'homp
Soñj !

revue historique bretonne

Dans chaque numéro, des articles
sur l'histoire politique,
économique, sociale, culturelle
de la Bretagne et des autres pays
celtiques.

Le numéro : 15,00 frs
Abonnement : 55,00 frs
Dalc'homp Soñj !
36, rue Emile Zola - 56100 An Oriant-Lorient



Courrier

Trouvez ci-joint le règlement pour le réabonnement de soutien au PB. Plus que jamais, à plus de 10.000 km de là, il est important de garder un regard en direction de la Bretagne. Le PB sera ce regard d'actualité. A benn da gwech all e Vreizh ha chans vad deoc'h. Kenavo.

E. CHATEAU, Laos

Demande d'emploi

H. 42 ans, 2 enf., diplômé d'Etat ministère Jeunesse et Sports et Affaires sociales, CAPASE-DEFA 15 ans, exp. prof. direction-gestion centre culturel, cherche urgent poste à responsabilité secteurs social culturel, loisirs-tourisme-collectivités locales, étud. toutes prop. (Egalement 7 ans direction librairie). M. Le Goff, 12 rue Paul Déroulède, 22410 Saint-Quay-Portrieux, tél. 96.70.46.76.

Offre d'emploi

Eman Diwan o klash danvez-skolaerien(ezed) a benn miz Kerzu 1985.

Ret eo kaout ur BAC, gouzout mat brezhoneg komzet, lennet, skrivet hag ivez kaout skiant-prenet gant bugale vihan 2 ha 10 vloaz. Kas ur c'hurriculum vitae hag ul lizher.

Z/Diwan, 29214 Trégionou.

Stages d'initiation au Gouren Lutte bretonne

Vous voulez découvrir, pratiquer un sport original, un sport de chez nous ? Vous aimez la lutte bretonne !

Des stages d'initiation se tiennent à :

— Ti ar Gouren, la maison des sports bretons à Berrien (Finistère).

— Ti Kendalc'h à Saint-Vincent-sur-Oust (Morbihan).

— Salle de Gouren, rue Saint-Germain à Matignon (Côtes-du-Nord).

Ces stages s'adressent aux enseignants, éducateurs, animateurs, ainsi qu'à toute personne qui souhaite connaître le gouren, sportifs confirmés ou non.

Les renseignements et inscriptions se prennent auprès de : Jean-Pierre Jaouen, Ti ar Gouren, 29218 Berrien (98.99.79.93) ; Michel Boudeau, « La Bondie », 35250 Saint-Germain sur Ille (99.55.42.93) ; Henri Douet, lotissement Gouyon, 22250 Matignon (96.41.02.36).

Kenerled ker.

Va anavezfec'h ket ur plac'h yaouank a garfe kenskrivan e Brezhoneg gant ur mezeg yaouank o labourat en hanternoz Bro C'hall. Roit din neuze he chomlec'h. Trugarez en a-raok.

A. Omnés, 9 bis Straed St-Vincent-de-Paul, 22000 St-Brieg

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint un spécimen de l'Agenda 1986, entièrement en langue bretonne ; que SAE édite maintenant depuis plusieurs années. Plus petit cette année (10 x 12 cm), mais plus complet, nous y trouverons en supplément les codes postaux des principales villes bretonnes, des adresses utiles d'associations, journaux, mouvements culturels, sans oublier la carte de Bretagne. Une jolie couverture plastique noire protégera les deux carnets (l'agenda + le petit carnet d'adresses bien utile).

Prix d'un exemplaire : 40 F + 6,50 F frais d'envoi à adresser à : Editions Skol an Emsav, 8 rue Hoche, 35000 Roazhon (à partir de 10 agendas : 30 F l'unité seulement ! + 15 % de frais d'envoi).

JE SAIS PAS OÙ ON VA... MAIS ON Y VA



Aménagement du temps de travail

Sympa, la flexibilité

La majorité des travailleurs européens se déclarent favorables à des horaires de travail plus flexibles ; plus du tiers d'entre eux accepteraient de travailler le soir et le samedi en échange du temps de travail total, mais plus de la moitié des travailleurs donnent la priorité à l'augmentation de leur salaire par rapport à la réduction du temps du travail. Tels sont les principaux résultats d'une enquête effectuée au printemps dernier dans toute la communauté pour le compte de la commission européenne.

Mais cette enquête montre principalement qu'une adaptation du temps de travail est souhaitée dans la mesure où chaque salarié maîtriserait mieux sa situation personnelle. Ceci confirme, ce que l'on savait par ailleurs et que des études ont montré, que cette maîtrise du temps de travail apportait une plus grande socialisation et d'une meilleure réalisation personnelle des salariés dans le travail...

Horaires à la carte, temps partiel, annualisation du temps de travail... autant de possibilités plutôt bien vues des salariés recouvertes aujourd'hui par l'appellation globale de flexibilité du travail qui divise tant les organisations syndicales.

Mais trompe l'œil

La flexibilité regroupe au départ deux notions séparées qui sont la flexibilité dans l'aménagement du temps de travail d'une part, la flexibilité dans les conditions d'embauche et de licenciement. Deux notions on le voit fort distinctes que le CNPF s'est efforcé et s'efforce encore de confondre : il faut faire accepter la deuxième, grâce à la séduction exercée par la première.

Si l'assouplissement des conditions de travail tel que le demandent les patrons peut éventuellement être accepté au nom du réalisme économique, ce devrait être au minimum pour ne pas avoir à accepter la précarité du travail (contrat à durée déterminée, intérim, sous-traitance).

L'enquête européenne faisant apparaître l'intérêt des salariés pour l'horaire flexible, la question posée précise-t-elle qui du salarié ou de l'entreprise serait maître de l'horaire rendu flexible ?

Et faut-il par ailleurs laisser accepter quel que soit l'intérêt immédiat de certains salariés, des horaires journaliers ou hebdomadaires sans limites, sachant que c'est au-delà de la sixième heure de travail en usine ou dans le bâtiment qu'arrivent le plus grand nombre d'accidents du travail.

Le projet Fabius

C'est dans ce contexte flou à plus d'un titre qu'il faut placer le projet de loi du gouvernement Fabius. L'idée est la suivante : en étalant la durée du travail en fonction du besoin de l'entreprise, les machines tournent plus longtemps si la demande du marché le nécessite, l'entreprise accroît ses bénéfices et le capital investi est plus vite rentabilisé. Par voie de conséquence, mais c'est là que le bât blesse, le renouvellement de l'appareil industriel se fait mieux, les risques s'amoindrissent et l'investissement productif est relancé amenant à sa suite des créations d'emplois. Pour que l'opération ne soit pas à sens unique, qu'une meilleure rémunération du capital ne profite pas qu'à ses détenteurs, le projet prévoit pour

les entreprises adoptant ce système, une réduction du temps de travail hebdomadaire de 39 heures à 38 heures, si le maximum horaire pratiqué est de 41 heures et pouvant descendre à 37 h 30 en cas de maximum horaire porté à 44 heures.

Donnant-donnant ?

Le projet est-il vraiment équitable pour les parties concernées ? Le plus patronal est évident. Il y a bien annualisation du temps de travail, une des revendications majeures du CNPF avec pour conséquence, une meilleure rémunération du capital.

Côté salarié, l'avantage est plus ténu : la durée moyenne hebdomadaire est déjà de 37 h 30 à cause des jours fériés chômés et des congés d'ancienneté.

L'adaptation du temps de travail se fera selon la volonté du chef d'entreprise, les salariés devront toujours être disponibles, assumant eux-mêmes la désorganisation de leur vie familiale et extra-professionnelle.

Rien ne permet de dire que les gains supplémentaires ainsi dégagés par les entreprises alimenteront les investissements industriels créateurs d'emplois. Depuis 81, le salaire du capital a cru plus vite que le salaire du travail sans que cela relance de façon conséquente les investissements. Quand bien même les patrons voudraient réinvestir les bénéfices de l'entreprise, le pourraient-ils étant donné le rétrécissement endémique du marché.

Et au-delà

S'il apparaissait indispensable que les salariés luttent contre leur immobilisme au nom du réalisme et de la solidarité, la réalité montre que c'est en priorité aux salariés, en les responsabilisant comme le fait le rapport Taddei (1), d'accepter le bouleversement des habitudes de vie et de travail, la manière de gérer et de diriger les entreprises n'est jamais remise en cause.

La solidarité entre salariés et entre salariés et chômeurs doit être renforcée et institutionnalisée, tout projet de flexibilité allant dans ce sens, dans le sens du partage du travail et des revenus, de la lutte contre le travail précaire mérite d'être soutenu.

L'accord intervenu récemment à la bonneterie d'Armor, à Quimper, permettant par une réduction du temps de travail de limiter le nombre de personnes licenciées et en offrant les garanties supplémentaires contre un licenciement éventuel aux personnes acceptant un temps partiel est

Le projet de loi Fabius tend lui, par contre, à institutionnaliser la solidarité entre les salariés et le capital, et qui plus est, presque à sens unique pour le capital, laissant pour compte la solidarité entre les travailleurs. Le passage en 1982 de 40 heures à 39 heures n'a pas créé d'emplois nouveaux, le passage de 39 à 38 n'en créera sans doute pas davantage, il aurait fallu aller beaucoup plus loin dans la réduction des horaires.

Et puis au-delà de la flexibilité prévue par le gouvernement Fabius et en découlant, on retrouve la mobilité géographique telle que le prévoit le rapport Taddei, allant encore beaucoup plus loin dans le sens de l'accroissement des revenus du capital.

Jean LE GALL

(1) M. Taddei est député socialiste du Vaucluse.